

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2126

A sa quatre-vingt-huitième session, le Conseil, par sa résolution n° 1108 (LXXXVIII), a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-sixième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer la page de couverture ci-jointe au document original MC/2126 en date du 8 janvier 2004.

MC/2126/Rev.1

**Original: anglais
14 décembre 2004**

QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL**

Dialogue international sur la migration

La migration dans un monde globalisé

Genève

18-21 novembre 2003

Rapporteur: M. J. C. Ejinaka (Nigéria)

MC/2126

**Original: anglais
8 janvier 2004**

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL**

Dialogue international sur la migration

La migration dans un monde globalisé

Genève

18-21 novembre 2003

Rapporteur: M. J. C. Ejinaka (Nigéria)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS:	3
a) Demande d'admission en qualité de Membre de l'Organisation	3
i) République de Malte	3
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur	3
i) Ligue des États arabes	3
ii) Organisation de la Conférence islamique	3
iii) <i>American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) – Center for International Migration and Integration (CIMI)</i>	3
iv) Service Jésuite des Réfugiés	3
DECLARATIONS LIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	4

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – LA MIGRATION DANS UN MONDE GLOBALISE	4
a) Exposé sur les tendances migratoires	4
b) Le Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG)	5
c) Exposés des orateurs de marque, suivis d'un débat interactif	9
d) Le point sur les développements régionaux et thématiques: rapports succincts sur certains développements	20
Débat sur les exposés	31
e) Ateliers sur la migration dans un monde globalisé	33
Ateliers sur la migration de main-d'œuvre	34
Ateliers sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations	36
f) Synthèse du dialogue international sur la migration	38
DEBAT GENERAL	39
STRATEGIE DE L'OIM: LES CONDITIONS MIGRATOIRES ACTUELLES ET FUTURES ET LE ROLE DE L'OIM	47
RELATIONS OIM-ONU	48

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-CINQUIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	49
RAPPORT SUR LA CENTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF	49
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2003	49
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004	49
DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2004-2006	50
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES	50
ELECTION DU COMITE EXECUTIF	52
AUTRES QUESTIONS	52
LIEU ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS	52
Annexe I	
Annexe II	

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. En vertu de la résolution n° 1078 (LXXXIV) du 4 décembre 2002, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-sixième session, le mardi 18 novembre 2003 au Palais des Nations à Genève. En l'absence temporaire du Président, M. G. Albin (Mexique), Second Vice-Président élu lors de la quatre-vingt-quatrième session, a ouvert cette session. Celle-ci s'est clôturée le vendredi 21 novembre 2003, au terme de huit séances.

PARTICIPATION ¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés:

Afrique du Sud	Etats-Unis	Nicaragua	Royaume-Uni de
Albanie	d'Amérique	Nigéria	Grande-Bretagne et
Algérie	Finlande	Norvège	d'Irlande du Nord
Allemagne	France	Nouvelle-Zélande	Rwanda
Argentine	Grèce	Ouganda	Sénégal
Arménie	Guatemala	Pakistan	Serbie-et-Monténégro
Australie	Haïti	Panama	Slovaquie
Autriche	Honduras	Paraguay	Slovénie
Azerbaïdjan	Hongrie	Pays-Bas	Soudan
Bangladesh	Iran (République	Pérou	Sri Lanka
Belgique	islamique d')	Philippines	Suède
Bénin	Irlande	Pologne	Suisse
Bolivie	Israël	Portugal	Thaïlande
Bulgarie	Italie	République de	Tunisie
Cambodge	Japon	Corée	Ukraine
Canada	Jordanie	République	Uruguay
Chili	Kazakhstan	démocratique	Venezuela
Chypre	Kenya	du Congo	Yémen
Colombie	Lettonie	République	Zambie
Congo	Lituanie	dominicaine	
Costa Rica	Luxembourg	République de	
Côte d'Ivoire	Madagascar	Moldova	
Croatie	Mali	République tchèque	
Danemark	Malte ²	République-Unie	
Egypte	Maroc	de Tanzanie	
El Salvador	Mauritanie	Roumanie	
Equateur	Mexique		

¹ Voir la liste des participants (MC/2125).

² Voir paragraphe 9.

3. Le Bélarus, le Bhoutan, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Burundi, la Chine, l'Espagne, l'Estonie, l'Éthiopie, l'ex-République fédérale de Macédoine, la Fédération de Russie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Jamahiriya arabe lybienne, la Jamaïque, la Namibie, le Népal, Saint-Marin, le Saint-Siège et la Turquie étaient représentés par des observateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme de développement des Nations Unies, le Haut Commissariat de Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Commission européenne, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la francophonie, le Centre régional de lutte contre la criminalité transfrontière de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), la Ligue des États arabes³ et l'Organisation de la Conférence islamique³ étaient représentées par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également représentées par des observateurs: la Confédération internationale des syndicats libres, la Confédération mondiale du travail, Caritas Internationalis, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Organisation internationale islamique de secours, le Service social international, la Fédération luthérienne mondiale, la Fondation Paulino Torras Domènech, le Conseil œcuménique des églises, *Migrants Rights International*, *Human Rights Watch*, Amnistie internationale, l' *American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) – Center for International Migration and Integration (CIMI)*³ et le Service Jésuite des Réfugiés (JRS).³

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait jugés en bonne et due forme, et qu'il avait en outre été informé des noms des observateurs représentants les Etats non membres ainsi que les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales énumérées aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

7. Le Conseil a élu le bureau ci-après:

Président:	S.E. M. J. Kārklīnš (Lettonie)
Premier Vice-Président:	S.E. M. G. Albin (Mexique)
Second Vice-Président:	S.E. M. S. Umer (Pakistan)
Rapporteur:	M. J. C. Ejinaka (Nigéria)

³ Voir paragraphe 11.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Conseil a adopté l'ordre du jour publié ultérieurement sous la cote MC/2112/Rev.3.

NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) Demande d'admission en qualité de Membre de l'Organisation

i) République de Malte

9. A sa 448^e séance, le Conseil a adopté la résolution n^o 1085 (LXXXVI) accordant la qualité de membre de l'OIM à la République de Malte.

10. Le représentant de la République de Malte a prononcé une déclaration au Conseil dans laquelle il a exprimé les remerciements de son Gouvernement pour l'approbation unanime, par le Conseil, de l'admission de Malte à l'OIM et s'est engagé à soutenir pleinement l'Organisation.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur

i) Ligue des États arabes

ii) Organisation de la Conférence islamique

iii) *American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) – Center for International Migration and Integration (CIMI)*

iv) Service Jésuite des Réfugiés (JRS)

11. A la 448^e séance du Conseil, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'*American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) – Center for International Migration and Integration (CIMI)* et le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) se sont vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes des résolutions n^{os} 1086, 1087, 1088 et 1089 (LXXXVI).

12. Les nouveaux observateurs ont prononcé des déclarations dans lesquelles ils ont remercié le Conseil de les avoir admis en qualité d'observateur et ont assuré l'OIM de leur entière coopération.

13. Le Directeur général a remercié la Présidente sortante, Mme Mohamed (Kenya), pour l'excellence de ses services rendus à l'Organisation et a souhaité la bienvenue au nouveau Membre et aux nouveaux observateurs au sein de l'OIM.

DECLARATIONS LIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

14. Le Directeur général a prononcé une déclaration dont le texte est reproduit en annexe I au présent rapport.

15. Le Directeur général adjoint a prononcé une déclaration dont le texte est reproduit en annexe II au présent rapport.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – LA MIGRATION DANS UN MONDE GLOBALISE

a) Exposé sur les tendances migratoires

16. Le Directeur du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) a fait un exposé dans lequel il a souligné le lien vital entre la mobilité physique et la mobilité politique. La population mondiale de migrants qui s'élevait à 75 millions de personnes il y a quatre décennies devrait probablement en compter 230 millions en 2050. A l'heure actuelle, les déplacements de migrants répondaient à un plus grand nombre de motivations qu'autrefois et les destinations choisies étaient elles aussi plus variées. Les femmes migrantes comptaient désormais pour plus de la moitié de l'ensemble des flux migratoires. Pratiquement tous les pays étaient concernés. Les principales raisons à l'origine des migrations tenaient aux facteurs démographiques et économiques comme le vieillissement de la population dans les pays industrialisés ou les disparités de revenus entre les pays industrialisés et les pays en développement. Aujourd'hui, la migration était perçue de plus en plus comme un choix de vie envisageable. Les premiers déplacements s'effectuaient fréquemment au niveau interne, entre la campagne et la ville, mais ils étaient rapidement suivis de déplacements à l'étranger.

17. Pour les décideurs, cela impliquait surtout qu'il y avait un choix à faire entre l'exploitation du potentiel positif de la migration et une politique consistant à laisser les forces du marché exercer aveuglément leur influence, produisant de ce fait des flux irréguliers, des clandestins et des victimes de la traite. L'exigence essentielle était d'atteindre un équilibre entre les mesures susceptibles de faciliter les migrations et celles devant en assurer le contrôle. Les défis majeurs auxquels les décideurs se voyaient ainsi confrontés étaient l'instauration de liens constructifs entre la migration et le développement, et l'analyse du phénomène migratoire sous l'angle du cycle de vie (en ce compris des aspects tels que les préparatifs précédant le départ, les questions de sécurité et de protection durant le déplacement, les mesures de facilitation et le contrôle des entrées à l'arrivée, suivis à plus long terme, des mesures d'intégration). Un autre défi majeur à relever était celui consistant à faire en sorte que le discours tenu au niveau mondial soit ciblé et constructif. Des initiatives telles que le Dialogue international du Conseil de l'OIM sur la migration, le Groupe de Genève sur la question migratoire, l'Initiative de Berne et la Commission mondiale sur la migration internationale devaient se soutenir mutuellement. Dernier défi à relever: celui des partenariats, devant garantir que la gestion des migrations réunisse tout à la fois les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les agences de recrutement, les employeurs et toutes les autres parties prenantes concernées.

18. La meilleure façon de s'y prendre pour relever ces différents défis était de le faire dans le contexte d'un cadre politique global reposant sur quatre piliers: la migration et le développement, la migration assistée, le contrôle de la migration et la migration forcée. Une telle approche permettrait aux gouvernements de dégager le maximum de profit des migrations pour toutes les parties prenantes, sans perdre de vue l'aspect humain du phénomène.

19. En conclusion, il fallait que les décideurs prennent acte du fait que la mobilité était une réalité établie et incontournable de la vie moderne. Un choix devait être fait entre les migrations ordonnées et les migrations génératrices de perturbations. La Constitution de l'OIM donnait du phénomène migratoire l'image d'un apport positif aux sociétés, de même que pour le développement individuel et collectif. Pour que cela se vérifie, il était essentiel de mettre en adéquation la mobilité physique d'une part et la mobilité politique et l'adaptabilité d'autre part.

b) Le Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG)

20. Le Directeur général, lui-même membre du Groupe, a présidé les débats. Il a souhaité la bienvenue à MM. Juan Somavia, Ruud Lubbers, Bertrand Ramcharan et Rubens Ricupero⁴ et a regretté l'absence inévitable du cinquième membre du GMG, M. Antonio Costa, chef de l'Office des Nations Unies et du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime à Vienne. Le Groupe, qui se réunissait au niveau des chefs de secrétariat à Genève, a mis en évidence l'essentiel du débat politique sur la question migratoire et démontré que la migration était un phénomène complexe et pluridimensionnel, et qu'il convenait de le traiter sous de nombreux angles différents, comme préconisé par le directeur du PPRM.

21. M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a souligné que la migration était l'une des questions clés de notre temps et qu'elle ne cesserait de croître en importance et en complexité. On estimait actuellement entre 60 et 65 millions le nombre de personnes économiquement actives dans un pays autre que le leur, avec ou sans autorisation, et accompagnées de nombreuses personnes à charge. Au 19^e et au début du 20^e siècle, l'Amérique latine avait accueilli un nombre considérable d'immigrants européens en quête de meilleures conditions de vie, mais les contrôles dont les mouvements de population faisaient aujourd'hui l'objet s'étaient renforcés, tandis qu'une plus grande liberté caractérisait les mouvements de capitaux, de biens et de services.

22. Le phénomène migratoire tirait son origine de l'existence d'un certain nombre de disparités: l'inégalité régnant dans le monde ne faisait que s'aggraver, tandis que l'interconnectivité mondiale et les facilités de communication entraînaient une prise de conscience croissante de ce déséquilibre. Dans le même temps, la baisse des coûts de transport faisait s'abaisser un obstacle important à la migration. La société était aujourd'hui confrontée à trois défis. Le premier avait trait à la question fondamentale de savoir si une économie ouverte était possible dans une société fermée. Dans le contexte actuel de progression de la pluriethnicité et du multiculturalisme, la tâche consistant à promouvoir l'intégration sociale s'avérait sans cesse plus complexe dans la mesure où les immigrés représentaient désormais plus de 15 % de la population d'une bonne cinquantaine d'Etats. Deuxièmement, il était essentiel de s'attaquer au problème du déséquilibre démographique mondial entre les pays riches à population décroissante ou stagnante d'une part et les pays en développement avec leur population jeune et en expansion d'autre part. Pour pouvoir

⁴ Pour plus d'informations, voir l'ordre du jour (MC/2112/Rev.3) et la liste des participants (MC/2125).

absorber les nouveaux arrivés sur le marché du travail, il faudrait créer annuellement 50 millions d'emplois nouveaux. Troisièmement, l'échec majeur de la mondialisation tenait à son impuissance à offrir des opportunités de travail décent aux populations là où elles se trouvent; la majorité des gens resteraient dans leur propre communauté s'ils le pouvaient.

23. Les problèmes liés à la gestion des pressions migratoires et à la capacité de saisir les opportunités offertes étaient un motif de grande controverse et l'on voyait surgir des attitudes défensives dans bon nombre de pays. Le problème à résoudre était de savoir comment arriver à des flux migratoires équilibrés, et l'urgence du besoin de mettre en place un cadre multilatéral global susceptible de gérer les migrations dans l'intérêt tant des pays exportateurs que des pays importateurs de migrants, comme des migrants eux-mêmes, se faisait nettement sentir. Dans les pays industrialisés, bon nombre des difficultés posées par le vieillissement de la population pouvaient facilement être atténuées par des mesures favorisant l'immigration. Plus généralement, l'on pouvait espérer une augmentation de la productivité globale de la main-d'œuvre dans la mesure où la migration se ferait des pays à excédent de main-d'œuvre et à faible productivité vers les pays à fort taux de productivité. Les pays d'origine des émigrés tireraient avantage des rapatriements de fonds, qui s'élevaient actuellement à près d'une fois et demie la valeur de l'aide officielle au développement. Les contributions positives apportées par les migrants rentrant au pays viendraient en partie compenser l'exode des cerveaux. Par conséquent, il était essentiel d'équilibrer les intérêts des pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre, et ceux des migrants eux-mêmes.

24. Les restrictions visant les travailleurs migrants non qualifiés avaient entraîné une brusque augmentation de la migration illégale et de la traite internationale des personnes, notamment des femmes et des enfants. Selon les estimations, entre 15 et 30 millions de migrants de par le monde se trouvaient en situation irrégulière et ce nombre ne cessait de croître. Par conséquent, il fallait revitaliser l'action multilatérale concernant les droits fondamentaux des travailleurs migrants et leur protection contre la traite, la discrimination et l'exploitation. Le débat sur les travailleurs migrants lors de la Conférence internationale du travail en juin 2004 pourrait être une première étape dans cette voie. Le Groupe de Genève sur la question migratoire avait été créé pour faciliter l'échange d'informations essentielles au plus haut niveau, afin d'ouvrir la voie à un système plus efficace et plus cohérent de gouvernance internationale pour l'avenir. De l'avis de l'orateur, l'intérêt que présentait surtout le Groupe était de pouvoir offrir différents points de vue. Toutefois, l'efficacité de cette action interinstitutions ne pourrait se vérifier que si les pays eux-mêmes coopéraient plus étroitement aux niveaux régional et international. En conséquence, les membres du Groupe de Genève sur la question migratoire étaient très largement tributaires du succès du dialogue sur la migration, à propos duquel il fallait rendre hommage au Conseil de l'OIM pour le rôle particulier qui avait été le sien dès le début.

25. Le Directeur général a exprimé ses remerciements à M. Somavia pour ses efforts personnels dans le domaine migratoire et a dit se réjouir de coopérer avec lui à l'occasion de la Conférence internationale du travail en 2004. L'OIM avait d'ores et déjà adopté le concept de l'OIT concernant le cycle de vie de la migration, qui lui semblait excellent.

26. M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), a affirmé que la migration, et plus particulièrement sa bonne gouvernance, revêtait une importance essentielle dans le monde d'aujourd'hui. Malgré son emploi du temps très chargé, le Secrétaire général des Nations Unies avait trouvé le temps de se consacrer à cet aspect de la question

migratoire et avait invité les pays intéressés à en poursuivre l'examen. Pendant longtemps, l'arrivée d'immigrants n'avait pas été perçue comme un problème, mais plutôt comme quelque chose dont il fallait se réjouir. Récemment, cependant, les États avaient adopté une attitude de protection de leurs nationaux face aux immigrants. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une prise de conscience accrue des droits de l'homme était apparue, en même temps que la notion de protection des peuples. Dans ce sens, le Groupe de Genève sur la question migratoire était représentatif à la fois du côté pratique de la migration tel que reflété dans l'action de l'OIM, une organisation veillant au bon ordre des flux migratoires, et le côté humanitaire axé sur la protection des travailleurs migrants, tel que reflété dans l'action d'autres institutions internationales. Un autre aspect très important du phénomène migratoire était celui des rapatriements de fonds effectués par les émigrés dans leurs familles restées au pays, un aspect dont l'Organisation mondiale du commerce avait pris acte dans ce qu'il est convenu d'appeler le mode 4.

27. Sa tâche en tant que Haut Commissaire se heurtait sérieusement au fait que les migrations n'étaient pas "gérées" mais se composaient de flux hétérogènes, sans aucune distinction entre les migrants forcés à se déplacer et ceux conduits à le faire pour des raisons sociales ou économiques. C'est là qu'il fallait chercher la première justification à la mise en place d'un meilleur système de gouvernance. La deuxième tenait au fait que la protection des réfugiés était au cœur du mandat du HCR et que la façon dont il percevait sa contribution au GMG s'inscrivait dans une perspective tout à la fois normative et pratique. L'orateur a souligné le fait que, lorsque l'OIM déplaçait des migrants, le HCR était confronté à de nombreuses questions touchant à leur statut et aux possibilités de retour au pays qui leur étaient offertes, à leur sécurité et à leurs chances réelles de réinstallation. Il convenait donc que les deux organisations collaborent étroitement. Son vœu était que le Groupe de Genève sur la question migratoire donne lieu à davantage d'actions complémentaires de ce type.

28. Le Directeur général a remercié M. Lubbers pour ses remarques lucides et positives et pour ses efforts en vue de la constitution du Groupe de Genève sur la question migratoire.

29. M. Bertrand Ramcharan, Haut Commissaire aux droits de l'homme par intérim (HCDH), a estimé que le Haut Commissariat devait prendre part aux travaux du Groupe de Genève sur la question migratoire. Du postulat énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme selon lequel tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité est né le concept bien connu qui veut que les rapports humains s'édifient sur la base du respect des droits de toute personne. Il importait selon l'orateur de garder cette norme à l'esprit en tant qu'objectif politique. Il ne fallait pas non plus oublier que les droits de l'homme valaient tant pour les pauvres que pour les riches, sachant d'ailleurs que bon nombre de migrants étaient de pauvres gens en quête d'une vie meilleure. En même temps que les normes et les droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle, le Haut Commissariat aux droits de l'homme apportait au Groupe de Genève sur la question migratoire les différentes déclarations à caractère normatif des Nations Unies, ainsi que celles contenues dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Un apport supplémentaire du HCDH était "le facteur de vulnérabilité" qui concernait particulièrement les personnes en déplacement, qu'il s'agisse de migrants réguliers ou irréguliers. Il a souligné que leur protection, indépendamment des circonstances, constituait un objectif important de l'action du HCDH et a rappelé le sort cruel de dizaines de milliers de femmes victimes d'un trafic qui les condamnait aux formes contemporaines d'esclavage et à la prostitution.

30. Le HCDH avait en outre une fonction d'information, liée à la surveillance des migrants et de leurs familles dans une optique de protection, ainsi qu'une fonction de supervision consistant à s'assurer du respect, par les Etats parties, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, convention à laquelle il espérait voir adhérer un plus grand nombre d'Etats. Au nombre des autres responsabilités du HCDH, l'orateur a cité la coordination d'activités appropriées au sein du système des Nations Unies, et la formulation de politiques et de recommandations axées sur la protection des individus appartenant à toutes les catégories sociales. Enfin, la perspective des droits de l'homme avait introduit dans les débats du Groupe de Genève sur la question migratoire le concept de conscience internationale, basé sur les normes relatives aux droits de l'homme, devant s'exercer en faveur des migrants ayant besoin de protection, quelles que soient leur situation ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvent.

31. Le Directeur général a remercié M. Ramcharan et a rendu hommage à son éloquence.

32. M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a exprimé l'avis que Genève était le seul endroit au monde où une telle variété de perspectives sur des questions migratoires complexes était envisageable. Il a souligné en particulier celle de la CNUCED, qui s'occupait non seulement du commerce des marchandises, mais aussi, et de plus en plus, du commerce des services, un concept défini dans le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), lequel décrivait la fourniture de services donnant lieu à des mouvements temporaires de personnes physiques et introduisait la notion selon laquelle la mobilité de la main-d'œuvre devait compléter les mouvements de capitaux et de marchandises. Le premier problème à résoudre était de tracer une limite entre la politique d'immigration et la politique commerciale, une tâche plus malaisée qu'il n'y paraissait dans la mesure où l'immigration concernait tout à la fois les mouvements temporaires et les installations définitives. Dans une annexe à l'Accord général sur le commerce des services, les migrants temporaires étaient décrits en tant que personnes physiques sollicitant leur admission à titre non définitif pour fournir des services à l'étranger. Quoique non entièrement satisfaisante, cette définition faisait une distinction initiale entre les mouvements temporaires de personnes engagées pour fournir des services d'une part et l'immigration d'autre part. L'une des tâches des spécialistes de la migration était d'établir le lien entre les besoins relevant de la politique migratoire et ceux relevant de la politique commerciale, et de déterminer de quelle façon les mouvements temporaires de personnes dans un contexte de prestations de services pouvaient être le reflet d'une politique migratoire nationale.

33. Deuxièmement, l'idée générale s'était répandue, à tort, selon laquelle la libéralisation du mouvement des personnes relevant du mode 4 était particulièrement compliquée. En fait, la libéralisation des biens et des services avait également forcé des pays à financer des mesures d'ajustement, mais cela ne les avait pas conduits à y renoncer, pas même dans les pays en développement qui ne disposaient pas de filet de sécurité sociale. Il fallait aussi envisager la possibilité d'une situation dans laquelle tout le monde serait gagnant, contrairement à la perception erronée selon laquelle la libéralisation du mode 4 ne profiterait qu'aux seuls pays d'origine et non aux pays d'accueil, ceux-ci étant perçus comme devant en supporter les coûts sans en tirer parti. L'orateur s'est dit en total désaccord avec cette analyse et a maintenu que cet aspect du phénomène migratoire était peut-être celui qui offrait le plus grand potentiel mondial de gain en matière de bien-être social. Une autorité reconnue en la matière avait estimé qu'une augmentation de seulement 3 % des quotas d'admission de travailleurs migrants dans les pays industrialisés

entraînerait des gains de 156 milliards de dollars par an. Un autre expert avait montré que, du fait de la libéralisation des marchés des biens et des capitaux, les écarts de prix s'étaient amenuisés, avec un rapport de 2 à 1 pour les biens et les capitaux, tandis que les écarts de salaires s'inscrivaient toujours dans un rapport de 10 à 1, voire plus. Par conséquent, il existait un potentiel plus important dans le secteur de l'emploi, susceptible d'amener des gains en termes de capacités d'offre des pays en développement en général, lesquels profitaient déjà des délocalisations et de la fourniture de services à distance. Dans deux domaines au centre du débat international actuel, à savoir les liens entre commerce et pauvreté d'une part et entre commerce et sexospécificité d'autre part, la contribution la plus importante viendrait de la libéralisation du mode 4. C'est ainsi que, lorsque le cycle actuel de négociations commerciales a été lancé à Doha, l'inclusion d'un engagement en faveur de la libéralisation du mode 4 avait constitué une épreuve de vérité pour les pays en développement et pour le contenu du Programme de travail de Doha relatif au développement. A ce jour, cependant, très peu de progrès avaient été faits dans ce domaine et des voix commençaient à s'élever pour déplorer l'absence d'évolution dans les négociations en cours, ce qui, à son tour, s'était reflété dans le résultat défavorable des négociations de Cancun. Dans la mesure où les pays en développement avaient fait des concessions importantes aux pays industrialisés dans le cadre de deux accords jalons portant sur des secteurs particulièrement sensibles, à savoir les services de base en matière de télécommunications et les services financiers et bancaires, il était maintenant grand temps d'intensifier les efforts de libéralisation portant sur la circulation des personnes.

34. Le Directeur général a remercié M. Ricupero pour son explication pertinente des incidences du marché du travail et des échanges commerciaux sur les migrations.

35. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Groupe de Genève sur la question migratoire pour ses contributions.

c) Exposés des orateurs de marque, suivis d'un débat interactif

36. Les orateurs de marque⁵ étaient MM. Jan O. Karlsson, Ousmane Ngom, Milton Ray Guevara et Michel Dorais, et le commentateur était M. Nitin Desai.

37. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire a indiqué que les consultations informelles avec les Etats Membres avaient tôt fait de faire apparaître la migration dans un monde globalisé comme le thème de débat prédominant pour le dialogue international du Conseil sur la migration. Cela pouvait s'expliquer par une prise de conscience accrue, au sein de la communauté internationale, du fait que la migration était une réalité incontournable. Dans ce contexte, le terme "globalisé" avait été considéré non seulement dans son acception technique et économique, mais aussi à un niveau social plus large, dans le sens où les techniques modernes rendaient les communications de par le monde plus directement accessibles. Les orateurs-présentateurs avaient été invités à faire part de leurs vues sur le monde globalisé et sur l'incidence réciproque de la mondialisation et de la migration. Le but recherché était de faire ressortir la manière dont cette question était perçue dans les différentes régions du monde.

⁵ Pour plus d'informations, voir l'ordre du jour (MC/2112/Rev.3) et la liste des participants (MC/2125).

38. M. Karlsson, Co-président de la Commission mondiale sur la migration internationale, a traité de la question de la migration dans un monde globalisé de son point de vue d'ex-Ministre suédois de la migration et du développement, une combinaison de fonctions peu courante, même si le lien entre ces deux domaines est très important. Immédiatement après la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002), le Ministère suédois des affaires étrangères avait appris qu'à l'heure où l'aide officielle au développement dans le monde totalisait annuellement entre 50 et 55 milliards de dollars, les rapatriements de fonds effectués par les migrants, selon les sources des Nations Unies, se situaient en 80 et 100 milliards de dollars par an. Le consensus de Monterrey n'en avait pas fait mention, alors que cela revêtait une grande importance. Le Ministère suédois des affaires étrangères en avait conclu qu'il était essentiel d'incorporer les questions liées aux migrations dans sa facture de la coopération au développement.

39. Lors de l'atelier sur le commerce et la migration organisé avec l'OIM en novembre 2003, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et la Banque mondiale avaient spécifiquement débattu des conséquences de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui concernaient les migrations, notamment du point de vue des mouvements de services fournis. Au terme de trois journées de débat, tous étaient convenus que les liens entre commerce et migration faisaient de cette dernière un élément crucial de tout débat relatif à la mondialisation, que ce soit dans le monde industrialisé ou dans le monde en développement. En effet, la migration revêtait également une importance clé pour le développement, le commerce et la sécurité, surtout après le 11 septembre 2001. En mai 2003, l'orateur s'était vu remettre le rapport Doyle sur la migration, qui peignait un tableau impressionnant de la frustration montante ressentie par les pays en développement face à l'exode des cerveaux, une frustration qui n'avait d'égal que celle ressentie dans le monde industrialisé face aux problèmes créés par l'échec des politiques d'asile et à la contradiction entre, d'une part, la montée de la xénophobie – surtout en Europe occidentale – et des exigences à motivations politiques portant sur la restriction de l'immigration, et d'autre part, la certitude d'être confronté, dans un délai de 5 à 10 ans, à un besoin énorme de main-d'œuvre étrangère, pour des raisons purement démographiques.

40. La question migratoire revêtait par conséquent une importance clé dans l'optique d'une croissance équilibrée du monde industrialisé et de la distribution des fruits de la mondialisation dans le monde en développement. Le Rapport Doyle se concluait par un appel du Secrétaire général des Nations Unies à une initiative indépendante visant à porter la question migratoire au devant de la scène, une conclusion à laquelle plusieurs gouvernements dont le sien, étaient eux aussi parvenus. L'orateur participait à des efforts visant à constituer une commission mondiale sur la migration internationale, dont il espérait qu'elle verrait le jour très prochainement. Considérant que cette commission serait aux prises avec l'une des transformations les plus importantes de notre temps, il a exprimé sa crainte de voir placer en elle des attentes excessives. La migration était appelée à se révéler comme un facteur stratégique du développement humain, de la croissance et du développement économique et social continu de par le monde. La création de la commission ne constituerait encore qu'une très modeste étape dans la bonne voie, tout en constituant un signe avant-coureur intéressant de l'intérêt croissant qui se manifesterait en la matière de la part de la société en général et à tous les niveaux. Cette transformation aurait une portée considérable, et la Commission devrait fréquemment consulter l'OIM et ses Etats Membres afin de trouver de nouvelles pistes de réflexion et de tracer la voie à de nouvelles initiatives. Evoquant les

possibilités précédemment évoquées de gains pour toutes les parties concernées, l'orateur a pour sa part estimé qu'elles étaient sans doute réelles mais qu'il ne fallait pas les surestimer. Toute stratégie de ce type exigerait des efforts énormes et une approche entièrement nouvelle.

41. M. Ngom, Ministre-Conseiller à la Présidence de la République sénégalaise en charge des Relations internationales, a fait observer que la moitié de la population africaine ne disposait pour vivre que de moins d'un dollar par jour, que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 140 pour 1.000, que la durée de vie était de 54 ans et que la moitié de la population seulement avait accès à l'eau potable. Les conflits armés et leurs conséquences venaient encore aggraver cette situation. Ceci expliquait que bon nombre d'Africains avaient été tentés de partir en quête de meilleures conditions de vie dans les pays industrialisés. Conscients des raisons pour lesquelles les pays africains restaient à la traîne des pays industrialisés, les leaders africains ont adopté en juillet 2001 le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un engagement visant à éradiquer la pauvreté, à promouvoir la croissance durable et le développement et à participer à l'économie mondiale et aux prises de décision dans les instances politiques. Les Africains se sont ainsi montrés déterminés à prendre leur destinée dans leurs mains.

42. De toute évidence, les milliards de dollars que les Africains envoyaient chaque année à leurs familles restées aux pays étaient un facteur d'importance majeure dans la lutte contre la pauvreté, une entreprise dans laquelle la coopération avec l'OIM aiderait l'Afrique à relever les défis posés par la migration internationale. L'Organisation effectuait un travail remarquable en faveur d'un monde plus solidaire et plus humain et, dans ce contexte, les autorités sénégalaises et l'Union africaine étaient favorables à la réélection du Directeur général adjoint de l'OIM. L'Organisation était consciente des raisons économiques qui empêchaient les émigrés de rentrer dans leur pays d'origine et elle avait adopté une approche consistant à traiter simultanément les problèmes migratoires et les problèmes de développement, ce qui s'était traduit, entre autres, par le programme de retour intitulé "Migrations pour le développement en Afrique – MIDA", un programme couronné de succès. Les activités de l'OIM visant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, qui se traduisaient par la démobilisation et la réintégration des personnes dans un certain nombre de pays, étaient une autre source de satisfaction. Les flux migratoires étaient un facteur essentiel du maintien de la paix et de l'établissement de conditions politiques et économiques favorables. En conséquence, le temps était venu de nouer un vrai partenariat entre l'OIM, les institutions spécialisées des Nations Unies, et bien entendu, l'Union africaine.

43. Le NEPAD avait été conçu essentiellement comme un plan global à l'échelle du continent africain et huit secteurs prioritaires avaient été retenus pour y déployer plus particulièrement les efforts de développement. Les objectifs visés reposaient principalement sur la bonne gouvernance des affaires publiques et de l'économie privée, le choix de la région comme espace de mise en œuvre des programmes prioritaires, et le choix du secteur privé pour la couverture des besoins de financement. Le NEPAD avait mené un certain nombre d'activités, tant sur le continent africain qu'outremer, afin de sensibiliser davantage les principaux partenaires de l'Afrique, et la diaspora avait été désignée comme la sixième région du continent devant lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement de l'Afrique. La complémentarité entre l'OIM et le NEPAD était reflétée dans leur approche face à l'exode des cerveaux et au rapatriement de fonds des émigrés. L'exode des compétences créait un vide qu'il fallait combler par une assistance technique des pays occidentaux, et l'heure était venue pour l'OIM et le NEPAD de coordonner leurs stratégies afin de remédier aux conséquences néfastes de ce processus. Les rapatriements de fonds effectués par les

émigrés en direction de leur pays d'origine constituaient fréquemment une part substantielle du produit national brut (PNB), représentaient le double du montant de l'aide publique au développement et constituaient un facteur d'importance majeure dans l'atténuation de la pauvreté. L'OIM et l'Union africaine devaient s'efforcer de canaliser une partie de ces fonds en direction des investissements productifs que le NEPAD envisageait de faire. En outre, les femmes rapatriaient davantage d'argent que les hommes et il convenait par conséquent qu'elles soient à l'avant-garde de ce combat pour le financement du développement de l'Afrique. De toute évidence, la diaspora africaine avait un rôle de premier plan à jouer dans le financement et la mise en œuvre du NEPAD. Le moment était venu de positiver la migration et d'en tirer le meilleur bénéfice tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil et surtout pour les migrants eux-mêmes. Il appartenait également aux institutions internationales telles que l'OIM d'œuvrer aux côtés des Etats pour guider les migrants dans cette voie. Avec l'avènement du NEPAD, l'Afrique détenait désormais la clé de son propre développement, ce qui constituait une opportunité historique d'établir avec les pays développés et les institutions internationales un véritable partenariat en vue de régler durablement les problèmes de bonne gouvernance, de gestion des ressources humaines, de paix et de sécurité, et enfin d'assurer un développement économique et social harmonieux dans un contexte de mondialisation.

44. M. Guevara, Secrétaire d'Etat au Travail de la République dominicaine, a indiqué que la mondialisation, avec la libéralisation du marché et la libre circulation des marchandises qui en avaient résulté, nécessitant des sociétés ouvertes et la mise en place de moyens de communication, avait incité les travailleurs pauvres à partir en quête d'une vie meilleure à l'étranger. Malheureusement, le phénomène de la mondialisation reposait essentiellement sur une volonté de maintenir les grands équilibres macro-économiques existants, alors que ce qu'il faudrait, c'est créer des emplois et favoriser des conditions de vie décentes et dignes afin de réduire la pauvreté et de résoudre les problèmes économiques des plus pauvres. C'est pourquoi son pays attachait une grande importance à la réflexion menée au sein de l'OIT sur les aspects sociaux de la mondialisation.

45. La migration revêtait un énorme intérêt pour la République dominicaine, dans la mesure où plus d'un million de Dominicains avaient émigré. En outre, son pays devait faire face à un phénomène de migration rurale qu'il s'efforçait de combattre en mettant sur pied des programmes destinés à offrir à la population rurale des structures appropriées susceptibles de décourager l'exode rural.

46. Depuis 1994, la République dominicaine avait accepté le concept légal de double nationalité, permettant aux migrants dominicains d'accepter la nationalité de leur pays de résidence et donc de s'y intégrer socialement et d'y jouir pleinement de leur droit au travail. En 2001, les rapatriements de fonds effectués par les émigrés dominicains s'étaient élevés à 1,8 milliard de dollars, soit 15 % du PNB, dont 80 % venaient des Etats-Unis d'Amérique. Sur le total, 60 % avaient été dépensés en biens de consommation, 30 % dans la construction et 10 % sous forme d'investissements. Conscients des motivations qui animaient les migrants dominicains dans leurs démarches d'émigration en vue de trouver à l'étranger un travail décent et digne, le Gouvernement avait mis au point une politique de création d'emplois axée sur deux projets s'adressant aux jeunes et destinés à leur offrir une formation professionnelle et à leur donner un profil plus intéressant aux yeux des employeurs.

47. Des lois étaient entrées en vigueur sur le territoire dominicain pour faire de la contrebande d'êtres humains un délit, tandis qu'un accord qui s'était révélé un modèle en la matière, avait été conclu pour réguler les flux de travailleurs migrants à destination et en provenance de l'Espagne. La République dominicaine espérait négocier des accords bilatéraux similaires avec d'autres pays. En outre, le Sénat avait entrepris d'examiner de nouveaux textes de lois sur la migration garantissant le droit des travailleurs migrants de la République dominicaine à être traités en conformité avec la loi dominicaine. Enfin, la République dominicaine avait élaboré six projets qu'elle comptait partager avec Haïti, d'où provenaient de nombreux travailleurs étrangers, en vue de leur soumission dans les meilleurs délais possibles à une commission bilatérale.

48. De l'avis de la République dominicaine, les efforts de l'OIM étaient pleinement justifiés dans un monde où non seulement l'économie et les marchés, mais aussi la solidarité devaient être globalisés. Cela passait notamment par la protection des droits des travailleurs migrants.

49. M. Dorais, Sous-ministre, Citoyenneté et Immigration Canada, a fait observer que la nouvelle ère migratoire que nous connaissons aujourd'hui se distinguait des autres par son ampleur et par son extension mondiale. Ce qui, à la fin des années 80, était apparu dans une large mesure comme un flux de réfugiés, s'était métamorphosé au cours des quinze dernières années en un phénomène beaucoup plus complexe qui faisait écho à d'autres aspects de la mondialisation. De plus en plus, c'était en toute connaissance de cause que les migrants choisissaient le lieu où ils s'installeraient. La migration était devenue une vaste question d'intérêt public qu'il convenait d'envisager dans ses rapports avec, entre autres, le commerce, le développement, la gouvernance, les droits de l'homme et la sécurité. Mais comme l'indiquait le document de l'OIM MC/INF/268 (Migration et mondialisation), la migration était également devenue l'une des préoccupations fondamentales de la communauté internationale en ce début de 21^e siècle. La migration était source de diversités, et c'était à l'aune de leur capacité de gérer les flux migratoires que serait essentiellement évalué le degré de réussite des pays au 21^e siècle.

50. L'une des difficultés auxquelles on se heurtait lorsqu'on tentait de lier les migrations aux autres enjeux publics tenait aux divergences d'opinions très nettes entre le monde développé et le monde en développement sur la question des migrations en termes de responsabilité, le monde développé ayant tendance à considérer la situation surtout sous l'angle de la responsabilité des individus pour ce qui concerne le respect de règles, tandis que le monde en développement la considère plutôt sous l'angle de la reconnaissance de leurs citoyens et de leur traitement équitable. Ni l'une ni l'autre de ces deux conceptions n'était assez large pour englober tous les aspects du phénomène migratoire. Premièrement, il fallait que les pays réalisent que la plupart d'entre eux étaient tout à la fois des pays d'origine, des pays d'accueil et des pays de transit, et donc des pays de migration. Certains pays avaient du mal à saisir cette réalité par le simple fait qu'ils ne disposaient pas d'un cadre législatif ni d'un système de collecte de données permettant de recenser les mouvements de migrants. La migration était un phénomène naturel dont les pays tiraient avantage, même si l'on avait parfois du mal à s'en rendre compte. L'immigration avait à la fois des aspects positifs et négatifs, et la différence clé entre les deux tenait essentiellement à la mesure dans laquelle les migrations étaient gérées.

51. Cela passait par une évaluation honnête des besoins du marché du travail et du rôle que les immigrants avaient à y jouer. Dans son document, l'OIM faisait observer qu'un nombre croissant de pays mettaient en œuvre des politiques visant à encourager et faciliter la venue d'un plus grand nombre de travailleurs migrants réguliers. En négligeant de mettre en place les mécanismes

juridiques autorisant les migrants à entrer sur leur territoire, les pays s'étaient créés à eux-mêmes un problème juridique coûteux prenant sa source dans les entrées illégales et dans les demandes d'asile. Il fallait trouver le moyen de régulariser la migration des travailleurs, ce qui à son tour, permettrait peut-être d'alléger le problème de l'asile. Les programmes que le Canada et l'Australie avaient mis en place à l'intention des travailleurs qualifiés méritaient qu'on y prête attention, de même que les programmes conçus à l'intention des travailleurs temporaires et des immigrants permanents. Par ailleurs, l'aspect de l'intégration méritait lui aussi réflexion. Aussi longtemps que l'immigration resterait perçue comme un phénomène temporaire, les pays hésiteraient à intégrer les immigrants, créant de ce fait une population immigrée permanente, restant à l'écart de la société ordinaire et constituant de ce fait un danger pour la cohésion sociale. Au Canada, trois enseignements essentiels avaient été retenus: intégrer les immigrants le plus rapidement possible; trouver le moyen de mettre les immigrés en contact avec la population d'accueil; et enfin offrir aux immigrants la possibilité de devenir des membres à part entière de la société et les encourager en ce sens.

52. Concevoir un nouveau modèle pour les migrations exigeait d'adopter de nouvelles approches: il fallait se doter de structures conférant aux individus comme aux États des avantages et des responsabilités; il fallait en outre que ce nouveau modèle soit réaliste et applicable. Il s'agissait de définir les termes de "migration temporaire" et de "migration permanente" afin d'en tirer les conséquences pour la conception des programmes d'immigration. Il fallait aussi veiller à ce que les migrants trouvent une place partout dans le monde et que tous les pays s'acceptent comme "pays de migration". Une discussion franche et ouverte sur la façon de satisfaire toutes les parties dans ce domaine permettrait – il fallait l'espérer – la mise au point d'un modèle conférant des avantages et des responsabilités mutuels.

53. La discussion engagée ici ne serait pas la seule à traiter du problème migratoire et il fallait se rendre compte que beaucoup de temps serait nécessaire, que des investissements considérables devraient être consentis et qu'un large éventail de points de vue devraient s'exprimer avant d'espérer parvenir à un consensus sur ce nouveau modèle. Des décisions prématurées n'auraient pour effet que de polariser et de politiser le débat avant que des idées intéressantes aient pu émerger. Si les pays pouvaient seulement cesser de se mettre des étiquettes et s'entendre sur le fait que le modèle parfait n'avait pas été encore trouvé, ils auraient déjà fait de grands progrès pour gérer les migrations au 21^e siècle.

54. M. Desai, ancien Sous-Secrétaire général des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales, a dit être frappé par l'absence quasi totale d'un ensemble de normes convenues sur la politique migratoire au niveau mondial, alors qu'un tel dispositif avait été mis au point pour réglementer le commerce et la finance au niveau mondial. Dans certains domaines, le débat sur les questions migratoires avait atteint un stade où des politiques devaient être mises au point, par exemple concernant les mouvements de personnes prestataires de services, de telle façon que les fournisseurs, où qu'ils se trouvent dans le monde, puissent faire jouer le jeu de la concurrence dans les mêmes conditions. L'argument était parfois avancé selon lequel les mouvements de personnes étaient, culturellement parlant, plus perturbateurs, mais pour l'orateur, cet effet perturbateur ne se vérifiait certainement pas plus que dans les mouvements de capitaux destinés par exemple à établir des débouchés pour le "fastfood" américain. L'accroissement des mouvements de personnes ne représentait pas une expansion des migrations de longue durée; de nombreuses personnes se déplaçaient à titre temporaire et pour différentes raisons. Chaque jour,

près d'un million de personnes franchissaient des frontières nationales et, de ce fait, l'intérêt pour la question migratoire avait augmenté.

55. Quatre facteurs expliquaient selon lui cet intérêt grandissant. Premièrement, les pays en développement étaient de plus en plus conscients du lien entre la diaspora et le développement, lien qui concernait à la fois les rapatriements de fonds, mais aussi la nature changeante des mouvements de personnes. Ceux qui émigraient aujourd'hui tendaient à maintenir des liens avec leur pays d'origine. Les pays en développement manifestaient un intérêt grandissant pour la diaspora, espérant l'utiliser à leur profit pour mettre un frein à l'exode des compétences, et s'efforçaient de mettre au point des politiques visant à en maximiser l'incidence sur le développement national. Tous les pays s'étaient dotés de régimes spéciaux concernant les citoyens non résidents se trouvant à l'étranger. Dans les pays industrialisés, l'intérêt grandissant pour la politique migratoire tenait au problème de l'asile auquel l'Europe était confrontée, lequel pourrait constituer une solution à la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail. Deuxièmement, les pays industrialisés s'intéressaient aux questions migratoires en raison de la grande variété des cultures auxquelles appartenaient les immigrés, ce qui posait des problèmes d'intégration qualitativement différents de ceux que l'on avait pu rencontrer auparavant. Une autre raison à cet intérêt croissant pour le problème migratoire tant dans les pays industrialisés que dans le monde en développement tenait à ce que l'orateur appelait la "boutique migration", où un pays en quête d'une profession particulière ou d'un type de compétences en particulier pouvait se procurer exactement cette main-d'œuvre-là, principalement originaire des pays en développement. Cela suscitait une inquiétude croissante due à l'absence de toute politique mondiale dans ce domaine, la manière de dédommager les pays ayant lourdement investi dans la formation de leur main-d'œuvre n'étant pas la moindre des raisons de cette inquiétude. La quatrième raison de cet intérêt croissant pour les affaires migratoires était la question de la traite et des mouvements irréguliers de personnes.

56. Le dialogue politique concernant tous ces aspects de la problématique migratoire était dispersé en différents points du globe, notamment dans différentes institutions spécialisées ou autres départements des Nations Unies. Il était temps que la communauté internationale se donne un ordre du jour des questions à examiner en la matière et fasse en sorte de mettre plus de clarté dans les exigences de la politique migratoire au niveau national, ce qui permettrait d'engager un dialogue cohérent et de mener des négociations plus systématiques sur les normes et les principes en la matière. Dans ce contexte, l'orateur a exprimé sa satisfaction de voir que les sessions du Conseil de l'OIM offraient une telle opportunité et que la Commission mondiale sur la migration internationale avait été créée. Il formait le vœu que ces processus feraient avancer les choses dans ce domaine et que des mesures seraient prises dans le sens de la suggestion émise par M. Dorais en vue d'une analyse plus honnête et plus systématique des politiques migratoires nationales. Peut-être serait-il alors possible de mettre au point un ordre du jour qui puisse véritablement prendre en compte le besoin de règles prévisibles, compréhensibles et défendables pour régir les mouvements de personnes entre les pays.

57. Mme Carral Cuevas (Mexique), s'exprimant en qualité de membre de l'Institut national mexicain des migrations, a indiqué que l'élimination des barrières douanières avait eu des répercussions aux niveaux de la destination, des voies de transit et de l'origine des migrants. Dans les années 90, son pays avait conclu 11 accords de libre échange avec 32 pays. Le libre échange produisait des effets positifs sur le secteur du tourisme et la fourniture de services et il avait ouvert la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis, laquelle s'étendait sur 3.000 kilomètres. Un

million de personnes franchissaient cette frontière chaque jour dans une région dont la population totale s'élevait à 11 millions de personnes, citoyens mexicains et américains confondus. Evoquant la déclaration de M. Somavia, elle a fait observer que les décideurs en matière migratoire ne pouvaient pas ignorer le fait qu'ils avaient été impuissants à réguler et à contrôler les migrations clandestines, lesquelles étaient souvent tributaires de l'offre et de la demande dictées par les facteurs économiques et les changements démographiques. En dépit d'une plus grande liberté de mouvement, les changements d'attitude et les perceptions mutuelles au sein des populations de part et d'autre de la frontière étaient moins perceptibles, et l'état d'esprit prévalant au sein des autorités gouvernementales, qui reflétait leur volonté d'œuvrer ensemble à résoudre les problèmes posés par les migrations, était bienvenu. Des mesures importantes étaient prises pour garantir aux migrants un traitement digne, une sécurité respectant les normes légales et des conditions de travail décentes, tout en facilitant les échanges. Le Gouvernement mexicain continuerait de promouvoir de telles approches par la mise en place de systèmes efficaces de gestion des migrations en s'appuyant sur les techniques les plus évoluées. Les procédures migratoires pourraient elles aussi être simplifiées et rendues plus transparentes, et une politique migratoire pourrait être mise au point dans le sens de refléter les règlements révisés et mis à jour afin de s'aligner comme il convenait sur les tendances actuelles. Les rapatriements de fonds constituaient la deuxième principale source de revenus du Mexique après le pétrole, représentant pour l'année 2003 une somme de 14,5 milliards de dollars. Il importait que ce revenu soit canalisé dans des projets productifs, et non pas uniquement aux fins d'éponger les dépenses courantes. Pour ce faire, le Gouvernement mexicain estimait que des mesures devraient être prises afin de stimuler l'investissement dans les pays d'origine. Il avait introduit au Mexique le système "trois pour un", selon lequel, pour chaque dollar rapatrié, tant l'Etat que la municipalité apporteraient eux aussi un dollar.

58. Un représentant de l'Égypte a fait observer que les flux migratoires les plus conséquents et posant le plus de problèmes étaient ceux venant des pays en développement en direction des pays industrialisés. Comme il n'était pas possible de limiter efficacement ces flux migratoires, il fallait faire preuve d'inventivité pour les absorber, ce qui constituait un paradoxe dans la mesure où la capacité de contrôler les flux migratoires avait reculé alors que les Etats concernés souhaitaient en fait la renforcer. Les politiques gouvernementales avaient dû être réorientées de façon à ce que toutes les parties concernées puissent y trouver leur avantage, au lieu de s'efforcer d'infléchir la tendance. De plus en plus, les migrations apparaissaient comme une expression majeure de la mondialisation et des échanges, reflétée dans un processus où l'on voyait les populations du Sud combler les vides socio-économiques du Nord, apportant par la même occasion une contribution significative au monde industrialisé. De même, le Nord alimentait la croissance du Sud par l'intermédiaire des flux d'excédents financiers et par la contribution des expatriés au développement de leur pays d'origine, par le biais de leurs investissements sociaux et techniques. Malheureusement, il n'existait pas de règles mondiales permettant de régir ce qui était devenu un phénomène mondial ni de définir les conditions d'un échange mondial lucratif prenant la forme de migrations internationales. Le défi à relever était d'énoncer des normes qui puissent s'imposer au plan international, et ce en instaurant un dialogue sur la question migratoire, en même temps qu'un dialogue politique visant à créer une volonté politique susceptible de souligner les différents aspects de la migration internationale tels que les aspects humanitaires et les droits de l'homme, ainsi que le fait que la pauvreté était devenue l'une des raisons majeures des déplacements humains. Souscrivant aux conclusions du document de l'OIM "Migration et mondialisation" (MC/INF/268), selon lesquelles des efforts s'imposaient pour renforcer l'efficacité du système, l'orateur a considéré qu'il fallait avant toute chose commencer par envisager la possibilité de créer

d'abord un système, et seulement ensuite s'assurer qu'il pouvait fonctionner et tenter de l'améliorer.

59. M. Karlsson s'est rallié à l'opinion de M. Dorais, selon laquelle beaucoup de temps pourrait s'écouler avant d'en arriver à un consensus universel sur la manière de lier les développements migratoires à un ordre économique et social d'envergure mondiale, et que mieux vaudrait faire en sorte que toutes les parties concernées appréhendent correctement les différentes formes de migration et en fassent elles-mêmes l'expérience: à savoir que tous les pays devaient se considérer comme pays de transit, de départ et de destination. Pour lui, il était vital que les 15 membres de la Commission mondiale sur la migration internationale s'en convainquent si l'on voulait obtenir des résultats significatifs dans un délai de 18 mois. L'intégration était la clé de la gestion des mouvements migratoires futurs et elle permettrait aux gouvernements d'adopter un ensemble universel de règles. L'orateur s'est dit en léger désaccord avec le représentant de l'Égypte, pour qui le phénomène migratoire était essentiellement une question Nord-Sud. Les rapatriements de fonds constituaient un facteur important, mais la plupart des franchissements de frontières s'effectuaient entre pays voisins et il serait souhaitable de mettre sur pied un système légal tel que celui suggéré par M. Desay, pour que les pays voisins du Sud puissent eux aussi en tirer profit. Certains pays avaient recours à des alternatives au modèle traditionnel Nord-Sud et faisaient désormais cause commune dans les organisations internationales. La perception des problèmes avait également une connotation Nord-Nord, ce qui se traduisait, par exemple, par la tendance à ne voir qu'une petite partie du tableau et à ne pas réaliser que la majorité des réfugiés fuyaient un pays pauvre pour se rendre dans un autre pays pauvre.

60. Un représentant des États-Unis d'Amérique a dit souscrire à la vision des migrations du Directeur du PPRM en tant que facteur positif pour la société exigeant la mise en concordance de la mobilité physique avec la mobilité politique et l'adaptabilité, et a souligné la difficulté d'appliquer les règles et les concepts de la mondialisation à des millions de personnes. Les complexités des mouvements de personnes ne pouvaient se comparer aux efforts de régulation appliqués aux mouvements de capitaux et aux échanges. Par ailleurs, il existait des questions normatives et un certain nombre de facteurs n'ayant rien à voir avec l'aspect commercial de la migration de main-d'œuvre, à commencer par les questions de regroupement familial, les dispositions relatives à la sécurité sociale et les droits des citoyens. En principe, il souscrivait au concept consistant à considérer chaque pays comme étant tout à la fois pays de départ, de destination et de transit de migrants, encore que certains pays doivent être essentiellement considérés comme pays d'origine et d'autres essentiellement comme pays d'accueil. Il lui paraissait important de réaliser que ces tendances ne changeraient pas dans un proche avenir. Les dialogues régionaux sur la migration entrepris dans les années 90 devaient être redynamisés et une attention accrue devait être accordée aux recommandations découlant des dialogues régionaux en cours.

61. Un représentant du Chili a déclaré souscrire à la définition donnée par M. Karlsson de la responsabilité des États: il lui semblait nécessaire de mettre au point un système de règles ou de principes commençant au niveau national. En plus de la gestion efficace des migrations, il fallait défendre les droits humains des migrants et, lorsqu'un consensus se serait fait au niveau national et interinstitutionnel, il serait possible d'étendre la politique migratoire au niveau régional et mondial. Le développement positif le plus important intervenu au niveau régional avait été le consensus général obtenu en 2002 lors de la troisième Conférence sud-américaine sur la migration, où un ensemble de principes communs ainsi qu'un plan d'action avaient été approuvés. Lorsque

ces principes auraient été établis au niveau régional, des discussions interrégionales pourraient être engagées (Sud-Sud et Nord-Sud).

62. Un représentant de l'Australie a indiqué que la migration ordonnée pourrait se révéler bénéfique pour l'économie et la sécurité sociale des Etats et pour la santé et la sécurité des citoyens. Il a rappelé que son propre pays avait été bâti grâce à la migration. Il s'est dit en parfait accord avec l'évaluation faite par M. Dorais selon laquelle les conditions actuelles de la migration étaient telles qu'il y avait des perdants et des gagnants, et qu'il conviendrait de créer des situations dans lesquelles chaque partie intéressée serait gagnante, de sorte que les avantages soient plus équitablement distribués et que l'on puisse mieux concilier les vastes intérêts des Etats et des individus. Certains pays avaient investi considérablement dans la gestion des migrations, alors que d'autres ne l'avaient pas fait, et il lui semblait que, si l'on voulait favoriser le dialogue et la coopération pratique en la matière, il importait de faire en sorte que tous les Etats disposent des capacités leur permettant de mettre sur pied un tel dispositif de gestion et de s'engager dans des activités de renforcement des capacités comparables à celles auxquelles l'OIM prenait part.

63. M. Dorais a convenu qu'un effort de renforcement des capacités était essentiel mais que, en dépit des efforts conséquents produits au niveau régional, cette entreprise restait encore à définir.

64. Le Directeur général, faisant allusion à la migration temporaire, a indiqué que le modèle de "commerce des services" particulier aux Etats du Golfe considérait les travailleurs et les cadres comme une marchandise que l'on pouvait conditionner en unités migratoires de courte durée. A l'inverse, le modèle canadien se caractérisait par le souhait de traiter tous les individus de manière égale et d'œuvrer à leur intégration. Il s'est demandé s'il serait possible de fusionner les deux modèles pour répondre aux besoins des différents pays et a souligné que certains gouvernements envisageaient déjà cette possibilité. S'agissant de l'accent nouvellement mis sur la sécurité et de son intérêt du point de vue des migrations, il a estimé qu'il était dans l'intérêt de ceux qui s'efforçaient d'améliorer la gestion des migrations de faire face à cette question afin de faciliter les mouvements transfrontières, essentiels à la gestion d'une économie mondiale intégrée. L'utilisation de nouvelles technologies dans l'optique de rendre plus faciles les franchissements de frontières grâce à l'identification des migrants méritait qu'on y accorde attention.

65. M. Desai a observé que le débat illustrait l'absence d'une définition convenue du mot "migrant". Il existait des critères de durée (la durée du séjour dans un pays) et des critères d'intention (l'intention formelle de faire du pays d'accueil sa résidence permanente). Un lien était à faire entre la façon dont les types de mouvements de personnes étaient traités et celle dont on traitait les mouvements de capitaux (mus par des facteurs économiques dans une optique de service commercial). Il a suggéré d'envisager le mot "migrant" en premier lieu du point de vue de la durée de la migration, et en deuxième lieu du point de vue des liens que les migrants conservent avec leur pays d'origine. Une classification plus structurée des catégories de personnes franchissant des frontières internationales mériterait d'être envisagée. Une partie significative des flux migratoires prenaient leur origine sous l'effet des facteurs économiques des pays d'origine et d'accueil, et il lui semblait approprié de définir des principes en la matière, à défaut de règles. Même s'il semblait prématuré de décider ce que devraient être de tels principes, l'orateur estimait qu'il était grand temps de commencer à débattre de leur teneur. Le contrôle des frontières était, de l'avis général, la prérogative de chaque pays, mais tout moyen devant permettre de faciliter les choses constituerait un apport précieux. Enfin, pour éviter la fragmentation au niveau national et répondre efficacement aux problèmes migratoires tels que les contrôles de mouvements illégaux

aux frontières, il lui semblait souhaitable d'aider les pays à mettre sur pied un système interne de coordination.

66. Le Président a souscrit aux propos tenus par M. Desai, ajoutant qu'une distinction devrait être faite entre les migrations régulières et les migrations irrégulières, car il n'était pas possible d'appliquer les mêmes règles et les mêmes politiques aux unes et aux autres. Par ailleurs, faire référence à ces deux types de mouvements sans les différencier ne pouvait qu'ajouter à la confusion.

67. M. Dorais a constaté que la question de la sécurité était rarement posée en raison du fait que la migration ne constituait pas un danger en soi. Le besoin de nouveaux instruments pour régir la circulation des personnes de manière sûre concernait la gestion des frontières et la façon dont celles-ci étaient conceptualisées. L'observation du Président concernant le risque de confusion que faisait courir le fait de parler des migrations de manière non différenciée montrait que les populations avaient conscience de l'existence de différents concepts migratoires. Il importait de débattre cette question de manière approfondie avant de se risquer à toute définition, car le résultat de ce travail de catégorisation des migrations serait lourd de conséquences.

68. M. Guevara, évoquant la distinction entre migration régulière et migration irrégulière, a fait observer qu'un jugement récent de la Cour suprême de son pays avait été rendu en faveur des immigrants en situation irrégulière, jugés habilités à demander des indemnités de chômage. Il a également rappelé qu'en 1992, le code du travail de la République dominicaine avait aboli le *fianza judicatum solvi*, jusque là exigé de tous les travailleurs étrangers en situation régulière avant d'intenter une action en justice.

69. Le Directeur du PPRM a observé que tous les orateurs s'étaient dits frappés par le fait que l'environnement migratoire avait changé et par l'absence de normes appropriées en la matière. Il a cité un certain nombre de mesures de coopération internationale qui lui paraissaient mériter d'être mises en œuvre. Premièrement, une analyse plus honnête du problème s'imposait, en même temps qu'une perception plus claire des enjeux. Il s'est dit d'accord avec M. Dorais pour ne pas vouloir précipiter les choses. Maintenant que les populations étaient plus mobiles, l'intégration était devenue un problème plus complexe qu'auparavant. En outre, les décideurs politiques devaient déterminer la manière de traiter de la question migratoire et davantage de débats devraient être organisés autour de cette question à l'avenir. S'agissant de la coopération dans un contexte de mondialisation, il était nécessaire d'œuvrer au niveau national, bilatéral et régional, comme illustré par l'exemple donné par M. Guevara. L'activité régionale constituait une force motrice importante dans le contexte des migrations et pas moins de 50 forums régionaux s'y consacraient actuellement. Un CD-Rom avait été distribué à tous les participants, contenant une compilation analytique des résolutions, des déclarations et des plans d'action issus de ces forums.

70. Il importait d'identifier les principes communs de la migration et les meilleures pratiques en la matière. Le renforcement des capacités institutionnelles était également nécessaire, afin que tous les pays puissent tirer profit de l'échange et du partage d'expérience dans ce domaine, où l'OIM était très active. Il faudrait mettre au point des façons de procéder pour que les partenariats donnent de meilleurs résultats. Dans ce contexte, l'Union européenne avait instamment prié ses membres de se tourner vers leurs pays partenaires, et plus particulièrement les pays d'origine de migrants, afin de gérer efficacement les migrations en Europe. Manifestement, la communauté représentée au sein de l'OIM entendait traiter la question de façon concertée, notamment

s'agissant des perspectives Nord-Sud, des droits et des règles. Il y avait certes là un défi considérable à relever, mais il était essentiel selon lui que cet effort soit maintenant engagé.

71. M. Geingob (Coalition mondiale pour l'Afrique), s'exprimant à l'invitation du Président, a estimé que M. Ngom avait couvert bon nombre des questions concernant l'Afrique. Il a demandé si la mondialisation signifiait en fait la survie des plus forts et s'il était plus difficile pour les pauvres de franchir des frontières que pour les riches. Il s'est également posé la question de savoir si un système d'apartheid mondial avait été mis en place au lendemain des attentats du 11 septembre 2001.

72. M. Dorais a répondu que la mondialisation serait ce que les populations en feraient et que la sécurité et la migration étaient deux considérations différentes. Néanmoins dans un monde en mutation, la sécurité était devenue une réalité nouvelle à laquelle il fallait faire face, quel que soit le niveau de revenu des populations.

d) Le point sur les développements régionaux et thématiques: rapports succincts sur certains développements

73. Les présentateurs,⁶ Mme P. Santo Tomas, Mme N. Chekrouni, M. A. Ragonesi, M. J. D. Gerber, Mme Z. Jakab, M. M. Widodo, M. Y. Sow, M. L. Sica et Mme M. Carral Cuevas ont pris successivement la parole.

74. Mme Santo Tomas, Secrétaire du Département de la main-d'œuvre et de l'emploi aux Philippines, s'exprimant à propos des consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre pour les pays d'origine d'Asie, a indiqué qu'en Asie, quelque 2,6 millions de travailleurs avaient quitté leur pays chaque année pour aller travailler à l'étranger, surtout durant la période de 1995 à 1999, pour y assurer toutes sortes de services ou pour travailler dans des entreprises et dans la construction. Néanmoins, de nouveaux schémas migratoires étaient apparus ces cinq dernières années, et l'on avait assisté à des mouvements considérables de cadres et de travailleurs spécialisés à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe, notamment des infirmières et des experts en technologies de l'information. La migration inter-régionale de main-d'œuvre avait également manifesté une croissance rapide, qui s'était traduite par des flux en provenance de l'Asie du Sud-Est vers l'Asie de l'Est, de même que la migration féminine. En 2000, le nombre de femmes migrantes en Asie s'élevait à 5 millions, soit davantage que les migrants de sexe masculin, même si les femmes avaient continué à travailler dans des secteurs où elles étaient plus exposées, comme dans l'industrie du divertissement, dans les services tertiaires et comme employées de maison. Le prix à payer pour obtenir un emploi à l'étranger avait également augmenté, suite à l'apparition d'intermédiaires entre les pays d'origine et les pays d'accueil. En outre, une partie de l'embauche se faisait désormais par l'Internet, ce qui constituait un nouveau défi en termes de recrutement illégal et de traite. L'attitude ambiguë de tolérance et de répression manifestée par bon nombre de gouvernements des pays de destination, s'ajoutant à la persistance des restrictions mises à la migration de main-d'œuvre, avait fait échouer les mesures prises pour s'attaquer à la migration irrégulière. En outre, les préoccupations liées à la sécurité et à la santé, comme le terrorisme, le VIH/SIDA et le SARS avaient nui à la mobilité et à la sécurité des travailleurs migrants et, sur les lieux de travail, le nombre de travailleurs désertant leur poste et

⁶ Pour plus d'informations, voir l'ordre du jour (MC/2112/Rev.3) et la liste des participants (MC/2125).

de ceux ayant dépassé la limite de leur permis de séjour constituait encore un problème majeur à la fois pour les pays d'accueil et pour les pays d'origine. En conséquence, l'OIM avait été approchée au début de 2002 en vue d'organiser un forum de niveau ministériel à l'intention des pays exportateurs de main-d'œuvre d'Asie, dans le but de mettre sur pied des consultations multilatérales régulières et de procéder ainsi à un échange d'expériences et de bonnes pratiques, tout en renforçant le dialogue sur la migration de main-d'œuvre.

75. Le premier forum a eu lieu à Colombo, au Sri Lanka, en avril 2003 et a vu la participation des principaux pays exportateurs de migrants d'Asie, confrontés à des problèmes similaires et désireux de partager leurs expériences et de déterminer la marche à suivre pour l'avenir. Les dix Etats présents à cette conférence ont formulé 22 recommandations sur la protection des travailleurs migrants, sur la fourniture de services à leur intention, sur l'optimisation des avantages de la migration organisée de main-d'œuvre, ainsi que sur le renforcement des capacités institutionnelles, sur la collecte de données et sur la coopération interétatique.

76. Les mesures énoncées pour une gestion efficace des programmes de migration de main-d'œuvre ont été les suivantes: garantir les droits humains des travailleurs migrants, quel que soit leur statut au regard du droit; promouvoir la signature et la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille; élaborer des cadres de réglementation destinés à prévenir les pratiques abusives de la part des agences privées de recrutement; prôner le partage de responsabilité au sein des pays d'accueil pour faire en sorte que la participation de la main-d'œuvre immigrée à l'économie soit autorisée et protégée; veiller au respect des droits économiques et sociaux des travailleurs embauchés comme employés de maison; garantir la protection des femmes migrantes, notamment dans les secteurs peu qualifiés et faiblement rémunérés; élaborer des programmes d'orientation à l'intention des candidats à l'émigration; créer des centres d'accueil social et de défense des immigrés dans les pays d'accueil; et mettre sur pied un comité permanent chargé des contrats d'emploi outremer.

77. Aux fins d'optimiser les avantages de la migration organisée de main-d'œuvre, les recommandations formulées portaient sur la simplification des procédures et des règlements destinés à dissuader l'immigration irrégulière; sur l'élaboration de politiques et de systèmes d'incitation destinés à favoriser les rapatriements de fonds; sur l'élaboration de stratégies visant à exploiter les connaissances nouvellement acquises ou le savoir-faire des migrants rentrant au pays; sur la recherche d'opportunités dans les pays exportateurs de main-d'œuvre en termes de formation technique des candidats à l'émigration; sur la réduction des frais de transferts de fonds rapatriés; et sur les campagnes d'information portant sur les canaux de rapatriement de fonds, les risques de la migration irrégulière et les procédures de migration régulière.

78. S'agissant du renforcement des capacités institutionnelles, de la collecte de données et de la coopération interétatique, les consultations ministérielles avaient recommandé que l'OIM et l'OIT mettent au point des cours de formation portant sur la gestion de la migration de main-d'œuvre à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et qu'elles organisent régulièrement des consultations multilatérales sur la migration de main-d'œuvre. Un autre objectif désigné a été d'encourager la libre circulation des personnes physiques entre les Etats, ainsi qu'une coopération accrue entre les pays exportateurs de main-d'œuvre, et d'adopter une attitude commune face aux questions concernant les travailleurs migrants.

79. Les consultations ministérielles de Colombo avaient eu un impact important en tant que première étape visant à forger des alliances régionales dans le cadre d'un forum politique permanent mettant l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins de protection des travailleurs migrants. L'Alliance des pays exportateurs de main-d'œuvre a été perçue comme la représentation d'un avantage comparatif collectif, ainsi que la manifestation d'un souhait d'être entendu par les pays d'accueil. Il a été convenu que les participants se rencontreraient régulièrement, par exemple chaque année ou tous les deux ans, et les organisations internationales comme les entités régionales ont donc été sollicitées d'urgence pour financer de telles rencontres. Une réunion de suivi aurait lieu à Manille au cours du premier trimestre de 2004 pour examiner la rédaction d'un instrument devant définir une approche régionale qui permettrait de relever les nouveaux défis de la gestion des migrations.

80. Mme Chekrouni, Ministre déléguée du Maroc auprès des Affaires étrangères et de la Coopération, chargée des Marocains résidant à l'étranger, s'exprimant à propos du Dialogue sur la migration en Méditerranée occidentale, a fait observer que la migration était une question épineuse qui ne pouvait être traitée que dans un cadre régional; l'OIM avait fait une contribution essentielle en fournissant la logistique et les moyens nécessaires, ce dont son pays lui était extrêmement reconnaissant.

81. A la suite des événements du 11 septembre 2001, la migration était devenue une question délicate en raison des liens que l'on croyait devoir faire entre le terrorisme et l'Islam, ou entre la migration et le terrorisme. Une approche objective était donc essentielle, car le débat sur la migration ne portait pas seulement sur les problèmes, mais aussi sur les solutions. Malheureusement, l'accent était presque toujours mis sur la migration irrégulière et clandestine, avec ses effets négatifs. Il importait par conséquent de renforcer les partenariats dans la région, et en particulier dans la perspective du Processus de Barcelone, afin d'arriver à une meilleure compréhension entre les rives septentrionale et méridionale de la Méditerranée, ainsi que de l'interdépendance du développement et de la démocratisation de cette région sur une base équitable et équilibrée.

82. Depuis des décennies, les immigrants de l'Afrique du Nord avaient contribué dans une mesure appréciable aux économies des pays européens en général. Les migrants installés depuis longtemps créaient des liens plus étroits entre leur pays d'origine et le pays de destination par le biais de partenariats coopératifs dans des domaines tels que le financement d'installations et le transfert de technologies, dans le cadre de projets de planification régionale tels que la construction de routes, l'adduction d'eau potable et l'électrification, notamment dans les zones rurales. Pour cette raison, il fallait considérer la migration comme un véritable levier économique s'inscrivant dans une optique globale sinon régionale, ce qui conduisait à envisager la création de relais avec la société civile afin de cerner les domaines d'intervention et de garantir un rendement optimal. Dans cette optique, le Maroc s'était donc fermement engagé dans un processus de dialogue avec l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association. Ce dialogue avait eu lieu dans l'esprit de la Déclaration de Tunis, qui s'était fixé l'objectif d'une approche mondiale équilibrée de la migration dans laquelle les populations seraient au centre des préoccupations.

83. La deuxième Conférence ministérielle sur la migration dans la Méditerranée occidentale avait eu lieu à Rabat, au Maroc, en octobre 2003. Elle avait pour objectif de contribuer à intensifier le dialogue dans la région, et de consolider les acquis et la promotion d'une coopération

effective. Les objectifs proposés dans la Déclaration couvraient à la fois la migration régulière et irrégulière, notamment les mouvements de personnes, ainsi que leurs droits et obligations, et le processus d'intégration. Trois thèmes avaient ainsi été retenus, à savoir premièrement le traitement des flux migratoires à travers une gestion concertée des mouvements de personnes, et des mesures de lutte contre la migration irrégulière et le trafic de migrants, l'accent étant mis dans les débats sur l'encouragement aux accords de réadmission, notamment par un réexamen des accords déjà en vigueur au sein des pays de la région. Des accords bilatéraux s'imposaient également concernant l'identification et le retour dans leur pays d'origine des migrants en situation irrégulière. Les échanges d'informations et les activités de sensibilisation à tous les niveaux étaient jugés très importants en tant que moyens de décourager les jeunes candidats à l'émigration de s'engager dans la clandestinité, notamment dans les pays de la Méditerranée occidentale et en Afrique, et aussi d'améliorer la protection des mineurs d'âge qui se laissaient transporter dans des conditions effroyables et acceptaient des conditions de vie tout aussi effroyables. La plupart des pays étaient signataires de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et s'étaient donc engagés à protéger les enfants et les mineurs d'âge.

84. S'agissant du deuxième thème, relatif aux droits et aux obligations des migrants et au processus d'intégration, des échanges d'informations entre les pays d'origine et les pays de destination s'étaient développés et un dialogue s'était engagé entre des experts gouvernementaux sur des questions relatives au regroupement familial. Le troisième thème, consacré à la migration et au co-développement, constituait un défi et une responsabilité partagée entre la rive sud et la rive nord de la Méditerranée, visant à faire participer les migrants au développement et aux activités de formation professionnelle de manière à répondre aux besoins de la rive nord et surtout à ralentir les migrations.

85. Pour conclure, elle a souligné le besoin d'un renforcement des mesures prises au niveau régional, de même que ce partenariat, cette co-responsabilité et surtout cette approche globale qui visaient à la fois l'aspect de la sécurité mais aussi la question des droits de l'homme. Il lui paraissait d'une importance primordiale également de veiller à ce que les migrants, à leur retour au pays, puissent y trouver une réponse à leurs aspirations, grâce aux progrès de la démocratisation, surtout au niveau de la condition féminine, un domaine dans lequel tant le Gouvernement que la société civile et les partis politiques se sont engagés à faire bouger les choses.

86. M. Ragonesi, Chef du Département de la politique sociale et de l'immigration au sein de l'Association nationale des cités italiennes – ANCI, s'est exprimé sur l'"immigration non programmée", qu'elle soit constituée de réfugiés, de mineurs non accompagnés, de victimes de la traite ou autres entrant clandestinement dans le pays et ensuite autorisés à y séjourner sur la base de la protection nationale ou internationale qui leur était accordée. Si ces personnes ne constituaient pas la majorité des immigrants – on estimait leur nombre en Italie à quelque 20.000 par an –, ils posaient néanmoins au pays un problème majeur au niveau de l'intégration. Le gouvernement central n'avait pris aucune mesure spécifique en la matière et ne dépassait pas le stade de la distinction entre étrangers clandestins et étrangers en situation régulière. De ce fait, les villes italiennes n'étaient pas en mesure d'appliquer une politique d'intégration.

87. En Italie, la sécurité sociale était uniquement du ressort du gouvernement local, tandis que les politiques de migration et d'asile relevaient du gouvernement central. Alors que cette importante distinction montrait clairement où se situaient les responsabilités, il était vrai également qu'en ce qui concernait les politiques d'accueil, d'intégration et de retour volontaire, le

problème de la migration ne pouvait pas être traité uniquement par le gouvernement central. Les étrangers pouvaient être et étaient effectivement intégrés au niveau local, c'est-à-dire là où ils avaient d'abord été accueillis. L'île de Lampedusa, par exemple, dont l'économie était basée essentiellement sur le tourisme et la pêche, n'était pas équipée pour accueillir un grand nombre d'étrangers comme ceux qui avaient afflué sur son rivage au cours de l'année dernière. Pour compléter le centre d'accueil mis en place par le Ministère de l'intérieur, l'ANCI et la municipalité de Lampedusa, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, se proposaient de lancer un projet visant trois objectifs: la mise sur pied d'un nouveau centre d'accueil, un plan de restauration de l'image touristique de l'île et une aide au réseau de services publics de Lampedusa.

88. Comme une coordination étroite s'imposait entre les composantes centrale et locale du Gouvernement, l'ANCI avait créé un système national d'accueil, d'intégration et de retour volontaire d'étrangers, dénommé le Programme national d'asile (PNA). Ce système comprenait 150 municipalités opérant en réseau, différentes organisations non gouvernementales ainsi que l'OIM, c'est-à-dire l'organisation internationale la mieux qualifiée pour opérer dans ce secteur, en mesure de répondre aux préoccupations des municipalités et aux problèmes des étrangers. Un plan de formation avait été mis au point à l'intention des services locaux d'immigration et des services sociaux. En outre, l'OIM était la mieux placée pour formuler des accords cadres et trouver les capacités opérationnelles requises. Les municipalités italiennes avaient l'intention d'élaborer un plan destiné à coordonner leurs activités de coopération décentralisée en vue de promouvoir un processus migratoire s'appuyant davantage sur les données utiles en la matière et d'offrir une alternative aux étrangers qui se voyaient dénier le droit de rester en Italie ou dans d'autres pays européens.

89. Avec le Ministère espagnol de l'intérieur et le bureau de l'OIM à Madrid, l'ANCI avait entrepris d'étudier les mesures de retour volontaire appliquées en Espagne et utilisant la même stratégie qu'en Italie, à savoir un réseau de services sociaux municipaux. Le résultat avait été étonnant: en moins de trois mois, plus de 1.000 personnes de toutes les régions d'Espagne avaient introduit une demande de retour volontaire et leur nombre ne cessait de croître. Non seulement la réponse au programme avait dépassé toutes les attentes initiales, mais elle témoignait également du bien-fondé des sentiments de vulnérabilité et d'exclusion sociale éprouvés par une partie de la population immigrée dont l'immigration non programmée s'était justement traduite par une situation de vulnérabilité et d'échec. Le bureau de l'OIM à Madrid avait fait un excellent travail dans ce domaine. L'ANCI était convaincue par conséquent que le PNA était une très bonne chose et que cela valait la peine de l'exporter dans d'autres pays.

90. M. Gerber, le Directeur de l'Office fédéral suisse des réfugiés, après avoir présenté l'Initiative de Berne, a fait état du sentiment général selon lequel les flux migratoires ne pouvaient être gérés que par une approche régionale et mondiale, avec priorité à la première, dans la mesure où la plupart des personnes concernées se déplaçaient à l'intérieur d'une région donnée. Néanmoins, une approche mondiale était nécessaire compte tenu du fait que la migration entre les régions et les continents était manifestement à la hausse. L'expérience acquise au niveau régional dans ce domaine, qui concernait presque tous les pays, pourrait être mise à profit au niveau mondial. C'est sur la base de cette constatation que l'Initiative de Berne avait vu le jour en 2001, avec pour objectif de mettre en place un processus de consultation géré par les Etats afin de favoriser l'échange de vues sur la question migratoire entre les pays d'origine, de transit et de destination, ce qui, par le biais d'une coopération accrue entre les Etats, devrait permettre d'aboutir à une meilleure gestion des flux migratoires sur le terrain. Il a souligné à ce propos que

l'intention n'était pas de créer de nouvelles normes, de nouvelles règles ou des accords contraignants pour les Etats.

91. Au cours des deux dernières années, des consultations associant quelque 80 spécialistes du domaine migratoire avaient été organisées sur pratiquement chaque continent dans le but d'établir un véritable agenda international pour la gestion des migrations. L'agenda proposé se divisait en deux parties bien distinctes: la première partie dressait une liste de 17 principes communs de gestion des flux migratoires internationaux, tandis que la seconde recensait une série de quelque 200 pratiques efficaces visant à concrétiser ces principes communs. Il était prévu de poursuivre ce processus en organisant des réunions d'experts intergouvernementaux en Amérique, en Afrique, en Asie et en Europe dans le courant de 2004, pour tester les principes communs et les pratiques efficaces au niveau de la région, de sorte que le texte final représente équitablement les perspectives de toutes les régions du monde. Par la suite, l'orateur espérait qu'une nouvelle version de l'agenda serait présentée au niveau mondial à l'occasion d'un symposium qui se tiendrait à Berne à la fin de 2004 et que les résultats de ce processus seraient transmis aux gouvernements intéressés et aux organisations internationales, dont l'OIM, ainsi qu'à la Commission globale pour la migration internationale. Contrairement à l'usage, les efforts s'étaient principalement centrés sur le contenu, de préférence à la forme. En tout état de cause, la première étape de l'Initiative de Berne devrait se conclure en 2004 et les étapes suivantes dépendraient du bon vouloir des gouvernements.

92. Mme Jakab, Secrétaire d'Etat au Ministère hongrois de la santé, des affaires sociales et de la famille, s'exprimant à propos de la Conférence régionale sur la santé publique et la traite des êtres humains en Europe centrale, orientale et du Sud-Est, qui s'est tenue à Budapest du 19 au 21 mars 2003, s'est exprimée sur les questions suivantes: l'importance des problèmes posés par la traite des êtres humains et la santé publique; le but de la conférence et son impact sur la gestion des migrations; et les questions clés soulevées lors de la conférence et présentant une importance pour le Gouvernement hongrois ainsi que pour d'autres pays éventuellement. Le fait que 4 millions de personnes dans le monde étaient victimes de la traite, soit pour la plupart d'entre elles des femmes et des enfants, attestait bien de l'ampleur du problème. Un million d'enfants s'étaient vu enrôlés de force dans l'industrie du sexe et mis de force au travail, et 500.000 victimes de la traite, dont deux tiers de femmes provenant essentiellement des nouveaux Etats indépendants étaient originaires d'Europe centrale, orientale et du Sud. Ces femmes souffraient de maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA, la tuberculose, etc., et présentaient fréquemment des troubles mentaux.

93. Les inquiétudes liées à la santé publique étaient de deux ordres: individuelles, c'est-à-dire liées aux victimes de la traite elles-mêmes, et publiques – ce à quoi davantage d'attention mériterait d'être prêtée. De ce fait, les gouvernements et l'OIM avaient exprimé le besoin d'une stratégie globale permettant d'aborder les relations mutuelles entre la traite des êtres humains et la santé publique. La conférence régionale, organisée par l'OIM, l'USAID et le Ministère hongrois de la santé, des affaires sociales et de la famille, avait été convoquée dans le but de passer en revue les aspects de santé publique de la traite et les risques de santé publique auxquels les pays étaient confrontés, de mettre au point des lignes directrices axées sur les meilleures pratiques, de passer en revue la formation à l'intention des prestataires de services, chose qui faisait cruellement défaut, et d'élaborer des normes minimales de soins et des protocoles. L'orateur a exprimé des remerciements particuliers au Directeur général de l'OIM pour avoir pris cette initiative, au

Directeur général adjoint pour avoir participé à la Conférence et au bureau de l'OIM à Budapest pour son soutien précieux.

94. Cette conférence, dont le point d'orgue avait été la Déclaration de Budapest sur la santé publique et la traite des êtres humains, avait affirmé que la traite était une violation des droits humains fondamentaux et s'était fait l'écho d'une vive inquiétude devant l'exposition des victimes à des traumatismes physiques et psychologiques, aux maladies sexuellement transmissibles et à d'autres infections, ainsi qu'à des maladies non infectieuses, et à tous les types d'angoisse psychique. Elle avait également permis de constater que tous les pays de la région avaient fait l'expérience de niveaux épidémiques du VIH/SIDA et de la tuberculose: on avait constaté une augmentation brutale du VIH/SIDA au cours des cinq dernières années, essentiellement dans les Etats nouvellement indépendants, ce qui constituait une grave menace pour les pays voisins où le niveau de l'infection par le VIH/SIDA était encore faible. Pour pouvoir améliorer l'assistance sanitaire aux victimes de la traite, les recommandations et engagements suivants avaient été pris: mettre davantage de moyens à disposition pour faire face aux problèmes de santé publique liés à la traite; donner aux victimes l'accès à des soins de santé complets mettant surtout l'accent sur le bien-être physique, mental et social en général; assurer des soins professionnels conformes au code et à l'éthique professionnels, en veillant à ce que toutes les victimes reçoivent des informations complètes et confidentielles; et mettre au point des normes minimales sur la base des meilleures pratiques grâce aux partenariats avec les gouvernements, les ONG, les organisations gouvernementales internationales et les instituts universitaires. Les participants étaient convenus qu'il fallait fixer différentes priorités correspondant aux différents stades d'intervention. Au cours de la phase de secours initiale, le pays de destination et/ou de transit devrait mettre l'accent sur la prise en charge des blessures et des traumatismes, sur les soins sanitaires de base et sur les conseils. Dans la phase de réadaptation, c'est-à-dire le plus souvent dans le pays d'origine, l'accent devrait être mis sur la satisfaction des besoins sanitaires à long terme et sur la réintégration. Il était également convenu que les enfants et adolescents victimes de la traite avaient des besoins sanitaires particuliers, requérant une approche à long terme pour permettre la prise en charge des facteurs mentaux et psychologiques et des questions juridiques complexes. Il a été souligné que, dans tous les cas, l'intérêt des enfants devait prévaloir.

95. La conférence avait également adopté une approche normalisée des centres d'hébergement et de réadaptation, lesquels jouaient un rôle très important. Les programmes de formation visant des équipes sanitaires multidisciplinaires devaient mettre l'accent sur un effort accru de sensibilisation aux besoins particuliers des victimes et les conseils psychosociaux jouaient un rôle critique dans le travail de réadaptation à long terme.

96. Le 1^{er} mai 2004, la Hongrie deviendrait membre de l'Union européenne. Dans cette perspective, elle s'attachait à améliorer le niveau de santé de la population, en transposant la législation de l'UE dans la législation nationale et en lançant un programme majeur de santé publique par souci de combler l'écart entre l'espérance de vie dans les Etats membres actuels de l'UE et dans les futurs Etats membres. La conférence avait joué un rôle important en ce sens qu'elle avait eu lieu dans une région qui n'était pas sous les feux de l'actualité politique et où résidait un huitième de l'ensemble des victimes de la traite dans le monde. Elle avait commencé à susciter une prise de conscience accrue des problèmes migratoires dans le grand public, en formulant un ensemble de recommandations à l'adresse des autorités et avait engagé un effort de coopération et de partenariat. L'on pouvait en attendre qu'elle contribue à une réduction des risques de santé publique liés à la traite des êtres humains tant pour la communauté que pour les

individus eux-mêmes, dans les pays qui étaient directement ou indirectement touchés par les migrations et par la traite. Cependant, toute conférence avait besoin d'un suivi pour faire la preuve de son utilité. C'est pourquoi elle invitait le Directeur général à l'inscrire en bonne place dans l'ordre du jour de l'OIM.

97. La Hongrie avait l'intention d'inscrire les recommandations de la Conférence dans sa politique de santé publique. En outre, étant donné son statut de nouvel Etat membre de l'Union européenne situé à la croisée de chemins de l'Europe centrale, proche des pays de l'ex-Yougoslavie et limitrophe d'un certain nombre d'Etats nouvellement indépendants, elle saluait l'opportunité qui lui était ainsi offerte de jouer un rôle sous-régional en termes de plaidoyer et, plus spécifiquement, de formation. En effet, elle pourrait jouer un rôle central dans la formation d'équipes multi-professionnelles dans l'une de ses facultés de médecine. De même, la mission à fonctions régionales de l'OIM à Budapest comptait dans son personnel un certain nombre de spécialistes qui pourraient se révéler utiles dans la mise au point de normes minimales et de protocoles.

98. M. Widodo, Directeur général des affaires politiques, sociales et sécuritaires au Département indonésien des affaires étrangères, évoquant la Conférence ministérielle de Bali sur l'introduction clandestine de migrants, la traite des personnes et les crimes transnationaux connexes, a déclaré que les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York avaient effectivement influé sur les méthodes mondiales en matière de sécurité. Au vu de l'augmentation des actions terroristes, de la propagation des armes de destruction massive et de l'incidence croissante de la criminalité transnationale dans le monde, deux pays de la région Asie-Pacifique, à savoir l'Indonésie et l'Australie, avaient décidé d'organiser une réunion pour s'attaquer à ces problèmes: la première Conférence ministérielle régionale de Bali sur l'introduction clandestine de migrants, la traite des personnes et les crimes transnationaux connexes s'était tenue les 27 et 28 février 2002, et à cette occasion, il avait été décidé de jeter les bases de politiques régionales et d'actions visant à combattre le crime transnational, considéré comme une menace pour la paix et la sécurité dans le monde. Deux groupes de travail ad hoc d'experts présidés par la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande avaient été mis sur pied, le premier aux fins de réfléchir à la coopération internationale et régionale, et le second aux fins de débattre des questions liées aux politiques, aux cadres législatifs et à l'application des lois. Lors de la seconde conférence, qui a eu lieu les 29 et 30 avril 2003, il a été convenu de poursuivre ce qu'il est convenu d'appeler le Processus de Bali, c'est-à-dire un processus de politiques et de programmes régionaux concertés, associant les pays de la région et des organisations internationales telles que l'OIM et le HCR, afin de favoriser l'avènement d'un monde pacifique et sûr. Les pays de la région avaient estimé que la prévalence de la paix et de la sécurité dans une ou deux régions aurait un impact positif dans d'autres régions, par exemple dans l'hémisphère septentrional. Les ministres étaient convenus de demander à l'OIM de lancer un appel de fonds à l'appui du processus, dans la mesure où les pays de la région ne disposaient pas des ressources humaines et financières ni des capacités nationales nécessaires, ajoutant qu'une réponse prompte et positive de l'OIM serait vivement appréciée.

99. M. Widodo a instamment prié les pays donateurs de contribuer au financement du Processus de Bali afin qu'il puisse continuer à progresser.

100. M. Sow, Chef du Bureau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Bruxelles, présentant les travaux de la CEDEAO, a rappelé les liens existants entre la migration et la pauvreté, entre les conflits civils et l'absence de sécurité. La population de

l'Afrique de l'Ouest était passée de 30 millions d'habitants à la fin des années 30 à 85 millions en 1960, pour atteindre 240 millions en 2003. Des facteurs tels que la pauvreté, la stagnation de l'économie et les conflits socio-politiques en Afrique de l'Ouest étaient à l'origine des mouvements migratoires majeurs que connaissait cette région. La crise en Côte d'Ivoire avait de vastes ramifications régionales du fait du poids économique de ce pays.

101. On a vu qu'en Afrique de l'Ouest, trois migrants sur quatre étaient employés dans leur pays d'accueil, et que, dans les pays occidentaux, les migrants d'Afrique de l'Ouest étaient relativement mieux éduqués et amélioraient généralement leur niveau de qualification grâce à la formation. Pour l'orateur, la libéralisation des échanges constituait l'aspect de loin le plus controversé de la mondialisation et faisait nettement sentir ses effets sur les migrations. Bon nombre d'observateurs considéraient que la libre circulation des marchandises, basée sur l'ouverture des marchés et des frontières, était responsable de pertes d'emploi dans tous les secteurs d'activité économique des pays en développement, et notamment des pays de la CEDEAO, et par conséquent aussi de la pauvreté qui poussait les gens à émigrer. Il a souligné l'incohérence des politiques économiques des pays industrialisés qui prônaient d'une part l'ouverture des frontières tout en continuant à subventionner leur production agricole, ce qui produisait des effets très négatifs sur les revenus des pays africains, notamment en Afrique de l'Ouest, grande productrice de coton. Un autre problème était l'absence de clarté des règles du mode 4 de l'Organisation mondiale du commerce lié aux mouvements des personnes physiques. Ce mode n'était pas pleinement opérationnel en Afrique de l'Ouest et les pays de cette région ne pouvaient pas en bénéficier en raison de l'absence d'équivalence des diplômes entre les pays développés et les pays en développement. Peut-être le problème de l'équivalence des diplômes pourrait-il être traité dans le cadre des programmes opérationnels de l'OIM.

102. S'agissant de la sécurité et de la stabilité, qui revêtaient une grande importance pour les déplacements de populations, il importait de trouver des solutions durables aux conflits et de s'attaquer aux causes profondes de ces derniers, à savoir le plus souvent la pauvreté. Cela ne pourrait se faire que dans le cadre d'une bonne gouvernance politique et économique, et c'était là tout le sens du NEPAD. S'agissant de la CEDEAO, cette institution était souvent citée en exemple dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, grâce aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits adoptés au niveau de la sous-région. En raison du manque de moyens, cependant, ce mécanisme n'était pas pleinement opérationnel et il devrait être renforcé pour pouvoir contribuer à stabiliser la paix et la sécurité dans la région. Les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées devaient eux aussi être pris en considération dans le cadre des activités opérationnelles de différentes institutions africaines, ce qui permettrait de continuer à réduire le fossé entre l'aide d'urgence et les besoins à long terme de ces groupes.

103. La communauté internationale devrait accepter d'allouer à l'aide d'urgence et à la satisfaction des besoins à long terme des réfugiés une partie des ressources destinées aux opérations de maintien de la paix. Cette aide pourrait être augmentée et inscrite au titre de l'aide publique au développement. A cet égard, les pays développés devraient accepter de respecter les nombreuses résolutions des Nations Unies, et en particulier la décision récente de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement (Conférence internationale sur le financement pour le développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002).

104. M. Sica, Directeur des affaires consulaires au Ministère uruguayen des affaires étrangères, rendant compte de la Conférence sud-américaine sur la migration, a indiqué que cette institution

avait initialement été créée pour favoriser le dialogue entre les gouvernements d'Amérique du Sud concernant l'amélioration de la gestion des flux migratoires dans la région. La première conférence, qui s'était tenue en Argentine en 2000, avait été désignée comme un forum de coordination et de consultation sur les questions migratoires en Amérique du Sud. La deuxième, qui avait eu lieu au Chili en 2001, était devenue un forum permanent de coordination et d'analyse des politiques migratoires et des débats sur la migration en général. Les participants avaient souligné la nécessité de coordonner les politiques consulaires afin de servir au mieux les intérêts des citoyens étrangers, de mettre au point des programmes de rationalisation de la gestion des flux migratoires, d'établir une unité régionale de contrôle de la migration et de tenir des réunions techniques consultatives en prévision de la conférence. Lors de la troisième conférence, qui avait eu lieu en Equateur en 2002, un plan d'action énonçant les objectifs stratégiques de la migration internationale en Amérique du Sud avait été adopté.

105. Le plan d'action a été examiné lors de la deuxième réunion technique consultative d'avril 2003, en prévision de la quatrième conférence tenue en Uruguay en novembre 2003. Les débats ont été centrés sur les points à propos desquels un consensus n'avait pas pu se faire et des mesures ont été prises pour agir dans les domaines où un accord était intervenu. La quatrième conférence a fait ressortir le souhait des participants de constituer le noyau politique de la région, afin d'organiser des programmes susceptibles de promouvoir les politiques de migration internationale dans la région, et affirmer que le plan d'action adopté à Quito en 2002 serait le moyen d'accomplir les objectifs stratégiques suivants: élaborer des programmes et des activités visant à faciliter les mouvements, l'installation et la résidence des nationaux de pays de la région; coordonner les mesures visant à venir en aide aux migrants et assurer la protection de leurs droits fondamentaux; et promouvoir l'inclusion des questions migratoires dans les négociations bilatérales et multilatérales concernant les relations politiques, économiques, commerciales et environnementales menées par les gouvernements sud-américains.

106. Un certain nombre d'initiatives avaient été proposées: promouvoir les droits humains des migrants et de leurs familles, renforcer la gestion des flux migratoires régionaux et mettre au point des programmes nationaux et bilatéraux afin de régulariser le statut des migrants et de leurs familles. Les relations entre la gestion des migrations et les activités consulaires ont également été examinées, après qu'il eut été jugé particulièrement important de fournir aux migrants une assistance consulaire devant permettre d'assurer qu'ils étaient traités équitablement et humainement. A cet égard, le secrétariat technique a été invité à expliquer toute la portée de l'article 36 de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, surtout en ce qui concernait le principe de la notification consulaire. Il a été décidé qu'un accord sud-américain sur l'assistance consulaire mutuelle serait établi. La conférence avait évalué les mécanismes d'assistance consulaire mutuelle appliqués par le Groupe andin et par le MERCOSUR (Marché commun de l'Amérique du Sud). De nouveaux documents commerciaux pouvant être utilisés par tous les pays de la région et ayant trait à l'assistance aux migrants et au retour des migrants en situation irrégulière étaient en cours de conception et seraient bientôt disponibles. D'autres thèmes ont également été abordés à l'occasion de la conférence, à savoir l'échange d'expériences fructueuses en matière d'intégration, les procédures simplifiées et les difficultés rencontrées par les consulats dans l'obtention d'un registre de leurs nationaux séjournant à l'étranger.

107. La rationalisation des systèmes d'information et la nécessité de se tenir au courant des processus migratoires actuels et des moyens d'obtenir des informations fiables ont également été débattues. Plusieurs exemples de bonnes pratiques dans la région ont été cités. L'Argentine a

offert d'accueillir un atelier sur les statistiques en matière de migration. La conférence a également demandé que ses organes coopèrent sur les plans technique et financier pour élaborer des outils d'information appropriés en vue de la production d'informations stratégiques à l'intention des décideurs en matière migratoire. Quelques grandes priorités ont été citées, notamment l'enseignement de base et la formation des fonctionnaires participant à la gestion des migrations. Les ministères de la culture ont ainsi été inscrits au second Forum international sur l'éducation que la Colombie avait offert d'accueillir. Une autre priorité importante était le renforcement des capacités du personnel technique et professionnel et des membres de la société civile, renforcement auquel concourait l'OIM, en vue de moderniser les services nationaux de migration. En raison de l'importance politique accordée à l'issue de la quatrième Conférence sud-américaine sur la migration, sa déclaration finale serait examinée à l'occasion du Sommet des pays membres du MERCOSUR et du Groupe andin qui devait avoir lieu le 16 décembre 2003 en Uruguay. La nécessité d'institutionnaliser la Conférence sud-américaine sur la migration en tant que mécanisme régional a été jugée particulièrement importante.

108. Mme Carral Cuevas, de l'Institut national mexicain des migrations, a rendu compte de la huitième réunion de la Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla) qui s'était tenue au Mexique en mai 2003. Le Processus de Puebla constituait un forum de dialogue et de consensus sur les questions migratoires en Amérique du Nord et en Amérique centrale, en même temps qu'un mécanisme de mise en œuvre d'activités spécifiques. Il prenait acte de l'impact positif des migrations sûres et ordonnées. Les vices-ministres ayant participé à la réunion avaient décidé de consolider ce mécanisme en œuvrant au respect des droits humains de tous les migrants, indépendamment de leur statut, tout en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, d'intensifier la coopération dans le domaine de la lutte contre la traite et l'introduction clandestine d'êtres humains dans le but de faire des frontières des lieux sûrs et ordonnés, et de renforcer la coordination entre les autorités concernées afin de garantir que le retour des migrants s'effectue de manière sûre, digne et ordonnée.

109. L'une des décisions les plus importantes de la réunion concernait l'annonce faite par le Gouvernement mexicain à l'effet de préparer un cadre général de mise en œuvre du projet de retour digne, sûr et ordonné des migrants régionaux par voie terrestre. Ce cadre avait déjà été soumis pour examen aux Etats Membres du Processus de Puebla et serait débattu à l'occasion d'un atelier devant avoir lieu en El Salvador en décembre 2003. Lors de cet atelier, le Gouvernement mexicain soumettrait également une proposition portant sur un cadre général relatif au Programme de coopération multilatérale en faveur du retour assisté des migrants extra-régionaux bloqués dans des pays membres de la CRM (Conférence régionale sur la migration), qui prévoyait des accords bilatéraux entre chaque pays et l'OIM. Elle a informé le Conseil qu'elle avait signé ce jour même une lettre d'intention avec le Directeur général de l'OIM à propos d'un mémorandum d'accord sur le retour volontaire assisté des migrants extra-régionaux, faisant du Mexique le premier pays d'Amérique latine à bénéficier d'un instrument de ce type et donc de la vaste expérience de l'Organisation acquise dans le cadre des programmes de retours volontaires assistés convenus pour l'essentiel avec des pays européens.

Débat sur les exposés

110. Un représentant des Philippines a estimé que, si les dialogues régionaux constituaient une amorce nécessaire de l'approche concertée du problème migratoire, le suivi logique serait un dialogue à mettre en place non seulement entre les régions qui comprenaient les grands pays

d'origine, mais surtout avec les régions constituées des grands pays d'accueil. Elle a demandé si l'OIM avait l'intention de poursuivre un tel dialogue, et si oui à quel moment.

111. Le Directeur général a répondu qu'il était très ouvert à l'idée d'un dialogue entre les pays d'origine et de destination et que le Conseil, auquel les représentants de tous les Etats intéressés avaient le droit de s'exprimer librement et d'échanger des vues au moins une fois l'an, constituait un tel forum de dialogue. Plus spécifiquement, l'OIM s'entretenait avec l'Organisation consultative juridique afro-asiatique de la manière d'organiser au mieux un dialogue entre lesdits pays asiatiques exportateurs de migrants qui s'étaient réunis à Colombo et qui devaient à nouveau se réunir à Manille, et les grands pays de destination de leurs ressortissants. L'Organisation travaillait en outre à porter les résultats de deux conférences ministérielles à l'attention directe des Etats dans lesquels de nombreux citoyens des Philippines travaillaient et d'amorcer un dialogue sur la question. Par ailleurs, certains des processus régionaux existants donnaient d'ores et déjà lieu à un dialogue entre les pays exportateurs et les pays importateurs de migrants.

112. Un représentant du Soudan a demandé s'il existait des plans pour appliquer l'Initiative de Berne en Afrique.

113. Le Directeur du PPRM a répondu que la question avait été débattue pour les pays de l'Afrique orientale, de l'Afrique centrale et de la Corne de l'Afrique. Comme M. Gerber l'avait expliqué, l'Initiative de Berne serait essentiellement centrée, au cours des douze prochains mois, sur les consultations régionales, et en particulier sur le renforcement des capacités et l'aspect pédagogique. L'OIM envisageait d'organiser un premier processus consultatif régional en Afrique sous les auspices de l'Initiative de Berne, probablement à Addis Abeba au début de 2004. Il a donné l'assurance au Conseil que l'ordre du jour serait débattu avec les pays de la région afin de tenir compte de leur expérience en la matière et d'apprendre ensemble comment gérer les migrations plus efficacement.

114. Un représentant de l'Uruguay a déclaré que la migration internationale en Amérique du Sud était en mutation, et que la tendance actuelle était à l'émigration vers les pays industrialisés et aux migrations entre pays de la région, surtout à la suite de la mondialisation de l'économie et de l'intégration sous-régionale. Les questions migratoires devaient par conséquent être traitées dans le cadre de mécanismes de dialogue multilatéraux et de politiques et activités coordonnées entre les pays concernés, afin de renforcer les processus d'intégration régionale et de développement. Les processus consultatifs régionaux fonctionnaient en tant que points focaux pour le renforcement de la compréhension des causes et des effets des tendances migratoires, et comme moyens pratiques de collecte et d'échange de données précises et de documents sur les tendances, les programmes et les politiques en la matière. La Conférence régionale sud-américaine sur la migration avait offert aux gouvernements de la région une tribune qui leur avait permis de coordonner leurs intérêts et leurs programmes en vue d'incorporer la migration dans les processus d'intégration de l'Amérique du Sud et, par là, de favoriser la gouvernance en matière migratoire. Le plan d'action approuvé lors de la troisième Conférence sud-américaine sur la migration (Quito, 2002) avait été adopté en tant que plan d'action pour le forum migratoire de l'Amérique du Sud. La déclaration finale adoptée en novembre 2003 par la quatrième Conférence sud-américaine sur la migration avait permis de dégager la volonté de renforcer le rôle du forum en tant qu'organe décideur de la région, capable de générer et de coordonner des initiatives et des programmes visant à promouvoir et à élaborer une politique générale en matière de migration internationale s'accordant avec le développement régional et l'intégration.

115. La plupart des processus régionaux étaient confrontés à de graves obstacles financiers dans leur transformation en organes permanents. L'article 14 de la déclaration finale évoquait l'importance du financement des activités et des organes techniques et de coordination de la Conférence, tandis que l'article 15 demandait que les organisations de coopération technique et financière régionales et internationales concertent leur action dans l'élaboration de programmes et de projets visant à la réalisation des objectifs définis dans le plan d'action sur la migration internationale en Amérique du Sud. S'exprimant au nom de la Conférence sud-américaine sur la migration, l'orateur a demandé que la quatre-vingt-sixième session du Conseil prenne note de l'institutionnalisation du Forum migratoire sud-américain. Les pays de l'Amérique du Sud soulèveraient cette question à nouveau lors des sessions à venir du Conseil.

116. Un représentant de l'Afrique du Sud a rappelé que le Dialogue migratoire pour l'Afrique australe (MIDSA) avait été établi en novembre 2002 en tant que tribune destinée aux ministères et aux administrations gouvernementales participant à la gestion des flux migratoires, pour leur permettre d'engager un dialogue et de mettre au point une approche plus cohérente et plus concertée de la gestion des migrations à travers la région de l'Afrique australe. Le MIDSA fonctionnait à deux niveaux: à travers une série d'ateliers techniques portant sur des aspects spécifiques de la migration tels que la gestion des frontières, la migration de main-d'œuvre et la traite des êtres humains, et à travers le forum, qui mettait l'accent sur la politique et la législation en matière migratoire et définissait le programme d'action ainsi que l'ordre du jour des activités du MIDSA. Le MIDSA était devenu un élément institutionnel important de la mise au point d'une approche plus concertée de la gestion des migrations en Afrique australe. S'il était vrai qu'il faudrait du temps pour parvenir à un consensus total et intégrer pleinement les activités de gestion des migrations, le MIDSA constituait une initiative importante dans cette voie. Ceux qui participaient au processus étaient reconnaissants à l'OIM et aux autres organisations partenaires ayant pris part à la gestion du MIDSA et à son soutien, et lançaient un appel pour la poursuite du soutien financier et d'autres formes de soutien en faveur de ce processus.

117. Un représentant de la Thaïlande a évoqué le Processus de Bali, qui était mené par l'Australie et l'Indonésie et qui bénéficiait d'un soutien fort apprécié de l'OIM et du HCR. La Thaïlande appuyait fortement ce processus et l'action des deux groupes d'experts. Des échanges et des initiatives visant à coordonner les procédures et les pratiques se poursuivraient, mais dans le même temps, il fallait réfléchir à l'avenir du processus, qui devait garder un caractère volontaire, pour prendre progressivement la forme d'un mécanisme de lutte contre la traite des êtres humains, le trafic illicite et la criminalité transnationale y associée au niveau régional. Même si l'apport des organisations internationales était vivement apprécié, il fallait, selon l'orateur, que le Processus de Bali reste la prérogative des Etats, de sorte que les débats bénéficient de l'élan nécessaire pour que les choses puissent réellement progresser.

118. Le Directeur général a fait observer qu'il n'existait pas de modèle unique de processus régional. Tout comme la CEDEAO, certains processus s'appuyaient sur des institutions existantes, alors que d'autres poursuivaient un objectif défini, comme la Conférence de Budapest. Certains, à l'instar du nouveau forum migratoire sud-américain et du Processus de Puebla, avaient une portée géographique plus étroite mais un ordre du jour plus vaste couvrant tous les aspects possibles, allant des droits de l'homme à la gestion des frontières. D'autres avaient une portée géographique plus vaste mais étaient plus spécifiquement ciblés sur un point d'importance particulière, comme le Processus de Bali.

119. Il s'est dit d'accord avec l'opinion selon laquelle ces processus devaient rester des initiatives étatiques: il fallait que les Etats s'y investissent individuellement et collectivement, afin de leur conférer la vitalité voulue pour atteindre les objectifs qu'ils poursuivaient. Bien entendu, une organisation internationale comme l'OIM pourrait souvent jouer un rôle très utile. Toutes les conférences et tous les processus régionaux pourraient s'appuyer sur l'OIM pour obtenir toute l'aide dont ils auraient besoin, et l'Organisation restait ouverte à la possibilité d'examiner d'autres domaines dans lesquels une institution régionale pourrait utilement intervenir dans le domaine migratoire ou là où se manifesteraient des besoins non encore satisfaits auxquels la diplomatie multilatérale pourrait s'atteler.

120. Après avoir manifesté sa satisfaction pour les exposés présentés, le Conseil a pris note de l'institutionnalisation du Forum migratoire sud-américain.

e) Ateliers sur la migration dans un monde globalisé

121. Six ateliers ont eu lieu pendant la session du Conseil sur le thème de la migration dans un monde globalisé, à savoir trois sur la migration de main-d'œuvre et trois autres sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations, après quoi les modérateurs ont rendu compte au Conseil des débats dans leurs ateliers respectifs.

Ateliers sur la migration de main-d'œuvre

Modérateurs:⁷ Mme P. Santo Tomas, M. H. Falconí Escobar et M. S. Wood

Experts indépendants:⁷ Mme S. Burrow, M. R. Blion et M. T. Achacoso

122. Mme Santo Tomas (Secrétaire du Département de la main-d'œuvre et de l'emploi des Philippines), modératrice du groupe 1, a déclaré que le groupe était parvenu à la conclusion que la migration de main-d'œuvre présentait de multiples facettes, allant des mouvements organisés résultant des excédents de main-d'œuvre en direction des pays qui connaissent une pénurie dans ce domaine et donnant lieu à des contrats de main-d'œuvre appropriés, à la migration irrégulière engendrée par la quête de meilleures conditions de vie, qui conduit à des situations de vulnérabilité des migrants, dues au fait que ceux-ci ne disposent pas des documents nécessaires. La migration pouvait en outre présenter un caractère permanent ou temporaire. Les questions clés communes à tous les types de migration de main-d'œuvre étaient la protection des droits humains, le gain ou la perte de capital humain, les raisons démographiques motivant l'émigration, le coût de la formation et les méthodes équitables de partage de ce fardeau. Certains pays avaient déjà entrepris d'apporter une réponse à quelques-unes de ces préoccupations. Le secteur privé avait un rôle à jouer dans la période précédant le départ et les gouvernements devaient jouer le leur dans la fourniture de services sociaux. Des politiques fondées sur les travaux de recherche en la matière et des bases de données fiables s'imposaient dans les pays d'origine et d'accueil les plus avancés. Un certain nombre de défis restaient à relever, à savoir, entre autres, la traite et le trafic illicite de personnes, le regroupement familial, les politiques restrictives à l'immigration – ayant par exemple pour corollaire la détention infondée des migrants à des fins de contrôle, et l'amélioration de l'image des migrants et de la migration en tant qu'instruments du développement et de l'enrichissement culturel. Tous ces défis soulignaient la nécessité de dépasser les politiques

⁷ Pour plus d'informations, voir l'ordre du jour (MC/2112/Rev.3) et la liste des participants (MC/2125).

nationales et de nouer des alliances régionales. La migration constituait un phénomène mondial et, en tant que tel, devait faire l'objet d'un traitement mondial. Pour finir, au lieu de la polarisation qui était faite entre les pays d'origine et les pays d'accueil, il convenait que la migration soit perçue comme un instrument de réajustement devant permettre d'améliorer la condition humaine.

123. M. Falconí Escobar (Sous-secrétaire aux questions migratoires et consulaires du Ministère équatorien des relations extérieures), modérateur du groupe 2, a indiqué que des informations précieuses avaient été recueillies au sein du groupe concernant les projets de migration de main-d'œuvre menés par l'OIM à Rome et l'expérience de l'Italie dans le domaine de la migration ordonnée faisant intervenir différents instruments juridiques, l'expérience de l'OIM dans la gestion de la migration de main-d'œuvre dans différentes régions du monde et les thèmes devant être traités dans le cadre de la Conférence de l'OIT sur la migration de main-d'œuvre prévue en 2004, le lien entre la migration et le développement, notamment sous l'angle du rôle joué par l'opinion publique et le besoin d'accords bilatéraux et multilatéraux pour canaliser les flux migratoires dans l'intérêt des migrants et des pays d'origine comme des pays d'accueil. Un débat constructif au sein du groupe de travail avait produit les résultats essentiels suivants dans l'optique d'une gestion efficace de la migration de main-d'œuvre: premièrement, le besoin de mécanismes structurels devant permettre d'aider les candidats migrants au niveau du recrutement, de l'intégration, des rapatriements de fonds et de leurs droits et obligations. Certains pays avaient déjà conclu des accords portant sur la migration de main-d'œuvre. Deuxièmement, le besoin de processus régionaux tels que le mécanisme 5 + 5. Troisièmement, les expériences récentes menées dans certains pays concernant l'octroi de visas de courte durée aux migrants. Quatrièmement, la constitution d'une base de données à mettre à la disposition des employeurs potentiels dans les pays de recrutement.

124. S'agissant des défis à relever, les participants ont considéré qu'il était nécessaire d'améliorer les connaissances disponibles sur les tendances et les schémas migratoires, région par région, que les relations mutuelles entre la migration internationale et le développement méritaient d'être explorés, que les conséquences économiques, sociales et politiques de la migration devaient être analysées, que les initiatives diplomatiques multilatérales conçues pour gérer les flux de main-d'œuvre et promouvoir la coopération internationale devaient être évaluées, que les rapatriements de fonds devaient être examinés dans l'optique de mettre au point des méthodes moins coûteuses, évitant les pertes pour les pays destinataires des envois, et que des campagnes d'information destinées à améliorer l'image des migrants et à faciliter leur intégration et leur protection devaient être encouragées.

125. Remplaçant M. Stewart Wood, modérateur du groupe 3, M. Achacoso (Ancien chef de la *Philippines Overseas Employment Agency*), a indiqué que les débats s'étaient centrés sur trois points essentiels: premièrement, l'attitude à adopter face aux migrants moins qualifiés en possession de contrats temporaires qui intègrent le marché du travail des pays d'accueil, ce qui pose essentiellement les défis suivants: faire en sorte que les migrants ne soient pas exploités, arriver à un équilibre entre le besoin d'intégration et le besoin d'encourager les migrants à regagner leur pays d'origine, persuader les pays d'accueil du fait que les migrants moins qualifiés ne constituent pas une menace pour la main-d'œuvre locale, et mettre au point des politiques pertinentes pour réduire la migration irrégulière. Diverses propositions, présentées comme efficaces, ont été formulées: la conclusion d'accords bilatéraux du type de ceux déjà en vigueur entre plusieurs pays, et les dispositions à prendre par les gouvernements pour que les travailleurs

migrants soient mis en mesure de retourner dans le pays d'accueil lorsque leur permis de travail vient à expiration, afin d'empêcher les dépassements d'autorisation de séjour.

126. Le deuxième grand thème débattu au sein du groupe 3 était consacré aux moyens devant permettre une intégration économique et sociale efficace des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Les grands défis identifiés à ce niveau portaient sur la preuve des effets positifs de la migration face à l'attitude d'hostilité que rencontrent les migrants et aux moyens de faire face aux problèmes sociaux tels que la ségrégation, la séparation des familles, la traite et la propagation des maladies. Différentes approches efficaces ont été proposées, parmi lesquelles: les services de soutien offerts par le pays d'origine aux émigrés se trouvant à l'étranger, les cours de langue et d'orientation culturelle, l'intégration mettant l'accent sur l'éducation, notamment pour les enfants d'immigrés, les travaux de recherche ayant démontré les avantages tangibles de l'immigration pour les sociétés d'accueil, et la mise en place de partenariats tripartites entre les gouvernements et les partenaires sociaux.

127. Le troisième point auquel le groupe avait consacré son attention concernait les rapatriements de fonds et les efforts déployés pour que les pays d'origine soient ceux qui en retirent un bénéfice. Parmi les principales difficultés se posant en la matière, les participants avaient cité le besoin de faire baisser les coûts des transferts, le moyen d'encourager les travailleurs migrants à économiser, la prévention d'une dépendance excessive des gouvernements à l'égard des fonds rapatriés pour combler les besoins en devises, et la compréhension du rôle des rapatriements de fonds au niveau de la stabilité des taux de change dans les situations de turbulences financières.

Ateliers sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des migrations

Modérateurs:⁸ M. P. Torres, M. M. Odwedo et M. G. Medaru

Experts indépendants:⁸ M. V. Williams et Mme E. Thomas-Hope

128. M. Torres (Directeur général du Département des affaires consulaires chiliennes au Ministère des affaires étrangères), modérateur du groupe 1, a déclaré que les débats avaient été centrés premièrement sur la signification des termes "renforcement des capacités institutionnelles" et "gestion des migrations", ces expressions ayant des connotations mondiales positives pour certains participants, et des connotations négatives et restrictives pour d'autres. Un débat intense avait eu lieu ensuite sur les besoins individuels et collectifs des pays et, pour finir, sur la nécessité de disposer de ressources appropriées, sur le lien étroit entre les migrations et les conditions socio-économiques, et sur l'importance de tirer le maximum de profit possible des migrations. Le but principal devait être la mobilité des personnes, plutôt que le contrôle de leurs déplacements. Le fait de disposer de données fiables, comparables et normalisées a été souligné comme revêtant un caractère crucial à cet égard. La plupart des orateurs ont estimé que le dialogue régional et le dialogue entre les pays d'origine et d'accueil étaient fondamentaux et ont estimé qu'il fallait identifier les priorités spécifiques à cet égard et y allouer les ressources nécessaires. L'un des problèmes cités à ce propos a été la demande extrêmement élevée de formation professionnelle au niveau du renforcement des capacités et le manque de ressources disponibles. Tous les orateurs ont évoqué le rôle fondamental de l'OIM dans la satisfaction de ces besoins. Les expériences

⁸ Pour plus d'informations, voir l'ordre du jour (MC/2112/Rev.3) et la liste de participants (MC/2125).

ayant fait la preuve de leur efficacité ont été citées, à savoir le dialogue entre les pays donateurs et les pays d'accueil, de même qu'au niveau régional et au niveau inter-régional; l'évaluation individuelle et collective des efforts de renforcement des capacités; la formation au niveau de l'acquisition de compétences techniques, et l'assistance et la formation dans l'optique de l'énonciation de politiques; la quête d'efficacité dans l'acquisition de données fiables et de recherche en matière migratoire; et la nécessité de se doter de normes juridiques efficaces pour lutter contre la traite. La constatation a été faite que, dans de nombreux pays, le délit de traite des êtres humains était absent de la législation et qu'il était urgent de se doter de normes en matière de répression. Le groupe a identifié trois défis à relever pour l'avenir: définir des priorités en matière de renforcement des capacités concernant la gestion des migrations; identifier les moyens susceptibles d'être mis en œuvre dans ce domaine; et élargir le dialogue sur la migration de manière à lui faire dépasser le cadre national et bilatéral pour le porter sur la scène régionale et mondiale.

129. M. Odwedo (Secrétaire permanent du Bureau du Premier ministre de l'Ouganda), modérateur du groupe 2, a fait savoir que les points essentiels ci-après étaient ressortis des débats: le besoin d'une approche proactive et non réactive, la nécessité de mettre l'accent sur les secteurs non traditionnels comme le développement économique et non sur les secteurs traditionnels comme le contrôle des frontières et la législation, le rôle joué par les dialogues régionaux sur la migration, capables de conduire à un consensus, les besoins en matière de renforcement des capacités concernant non seulement les pays en développement mais aussi les pays industrialisés susceptibles de venir en aide aux premiers, la question de savoir comment le renforcement des capacités pourrait apporter un élément de réponse à la problématique migratoire, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan opérationnel, l'étendue des migrations forcées, qui créait des défis pour les pays ne disposant que de ressources limitées et qui conduisait parfois à des migrations forcées, les besoins en termes de capacités, dont on constatait qu'ils étaient interdépendants, ce qui voulait dire qu'il fallait les prendre en compte dans leur globalité, et enfin le recrutement dans les pays industrialisés de la main-d'œuvre qualifiée originaire des pays en développement, qui avait des effets positifs, comme les rapatriements de fonds, mais aussi d'autres effets, comme la pénurie de ressources humaines, parfois préjudiciable aux pays en développement.

130. Les approches efficaces ci-après ont été recensées: le recours aux processus régionaux pour traiter des aspects politiques, en vue de cibler et de hiérarchiser les besoins les plus pertinents pour la région; la flexibilité découlant des besoins régionaux; la valeur des processus transrégionaux ou mondiaux comme l'Initiative de Berne, pour ce qui était de souligner l'intérêt du renforcement des capacités; le besoin de déterminer et de formuler une terminologie commune pour le renforcement des capacités en matière de traite, de trafic illicite, de retour, de sécurité et de criminalité transnationale; et enfin le besoin de partenariats, devant permettre aux pays présentant des capacités différentes de se compléter mutuellement. Les principaux défis recensés étaient les suivants: la nécessité d'une définition commune du renforcement des capacités; la nécessité de tracer une voie de développement de façon à instaurer une gouvernance en matière de migration similaire à la méthode de traitement d'autres secteurs comme la santé et l'éducation, une tendance déjà amorcée par exemple par la Commission européenne.

131. M. Medaru (Chef de section à la Direction générale pour l'intégration européenne et les relations internationales, au sein du Ministère roumain de l'administration et de l'intérieur), modérateur du groupe 3, a constaté que ce qui ressortait essentiellement des débats du groupe,

c'était que les besoins en termes de renforcement des capacités étaient complexes et variaient au gré des circonstances, de pays à pays et de région à région. Alors qu'il était malaisé de hiérarchiser ces besoins en termes généraux, une liste a cependant pu en être dressée: la gestion des données, l'établissement de documents devant faciliter la détection, le contrôle des frontières, la volonté politique, l'amélioration des ressources, un cadre de politique d'immigration, la gestion des migrations régionales contre celle des migrations nationales, la formation des fonctionnaires des services de migration et le renforcement des institutions migratoires. Les approches jugées efficaces ont été les suivantes dans la mesure où une approche *ad hoc* ou segmentée de la gestion des migrations n'avait qu'un impact limité, il fallait une approche intégrée de la gestion des migrations; les processus consultatifs régionaux revêtaient un intérêt pour ce qui était de relever plus efficacement les défis migratoires; la migration régulière et irrégulière, et plus particulièrement la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, devaient être pris en compte par une approche intégrée et cohérente; une coordination interministérielle améliorée et l'application conjointe de politiques et de programmes au niveau national s'imposaient; et les politiques en matière de gestion des migrations au sein des régions devaient s'articuler de manière cohérente. Les principaux défis rencontrés tenaient au manque de volonté politique des gouvernants, à l'inadéquation des moyens et au faible niveau de gouvernance dans le domaine de la migration. Les participants du groupe ont formulé diverses recommandations, dont celles-ci: les gouvernements se devaient de jouer un rôle plus proactif, avec l'appui de moyens budgétaires appropriés; s'agissant des priorités de développement des capacités, un cadre législatif et politique approprié, appuyé par des dispositions administratives correspondantes, s'imposait pour une gestion efficace des migrations; le renforcement des capacités devait s'effectuer tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel; les processus consultatifs régionaux devaient être renforcés; davantage de moyens devaient être mis à disposition pour améliorer la capacité opérationnelle nationale et assurer ainsi une meilleure gestion des migrations; enfin, un soutien de la part d'organisations intergouvernementales telles que l'OIM était nécessaire.

f) Synthèse du dialogue international sur la migration

132. Le Directeur du PPRM a indiqué que, dans sa synthèse, il inclurait le résultat d'autres discussions ayant eu lieu au cours de l'année dans le cadre du dialogue international sur la migration. Plusieurs orateurs s'étant exprimés dans les ateliers avaient noté que la migration constituerait manifestement l'un des grands thèmes jalons du 21^e siècle et qu'elle reflétait les changements importants dont elle faisait l'objet: contrairement à la situation constatée dans le passé, où les migrations étaient l'affaire de rares personnes qui s'enhardissaient à quitter leur pays ou des malheureux qui n'avaient pas d'autre choix, la norme, à l'avenir, pourrait être la mobilité, jugée essentielle à la conduite des affaires ou au maintien des relations familiales. Les structures communautaires internationales qui étaient adaptées à un monde statique devaient être modifiées pour s'adapter à un monde mobile, ce qui serait probablement une source d'angoisse mais aussi un motif d'enthousiasme. De nombreux orateurs avaient estimé qu'il faudrait du temps pour tenter de comprendre les conséquences de tels changements en se gardant d'arriver à des conclusions hâtives. Il était réjouissant de constater que tout le monde éprouvait le besoin de participer au débat – c'est ainsi que les chefs des institutions spécialisées des Nations Unies siégeant au GMG avaient souligné la détermination des organisations internationales à travailler de concert. Dans les ateliers, les participants avaient témoigné une volonté marquée de s'attaquer à la question au niveau national, en précisant qu'ils n'entendaient pas attendre d'autres acteurs qu'ils endossent cette responsabilité. Les nombreuses mises à jour relatives aux activités du domaine migratoire avaient offert l'occasion de rappeler que les migrations concernaient toutes les régions du monde

et que le dialogue international sur la migration constituait par conséquent une tribune spéciale pour l'échange d'expériences en la matière. Les idées qui en étaient ressorties témoignaient du fait qu'un effort nettement plus conséquent de planification s'imposait pour améliorer la gestion des flux migratoires – les pays concernés et les organisations internationales étant ainsi appelés à collaborer en vue de définir des objectifs clairs. L'OIM devait reconnaître le rôle tout particulier que l'on attendait d'elle et décider avec les Etats des priorités à observer en la matière, surtout en tenant compte des processus régionaux et des initiatives déployées au niveau mondial, comme l'Initiative de Berne.

133. Un atelier consacré au traitement des données, auquel plus de 200 délégués de toutes les régions du monde avaient pris part, avait été organisé par l'OIM dans le courant de 2003. Le dialogue entre les Etats Membres s'était révélé très constructif, certains Etats ayant apporté des réponses aux questions soulevées par d'autres sur différents points, tels que les rapatriements de fonds. Un deuxième atelier, consacré aux échanges commerciaux et aux migrations, organisé conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale, avait permis de mettre en présence pour la première fois le milieu des échanges commerciaux et celui des migrations, et s'était révélé une tribune forte intéressante en termes de contributions à une meilleure compréhension des relations existant entre le commerce et la migration et de potentiel de croissance en la matière. En conclusion, le dialogue sur la migration internationale avait une fois de plus considérablement favorisé la compréhension des questions migratoires et il se réjouissait personnellement de la poursuite de l'engagement des Etats Membres dans le sens de la planification des programmes et des activités de l'OIM pour 2004. Il a remercié les donateurs de leur soutien à la tenue des ateliers, en formant le vœu que ce soutien serait maintenu.

DEBAT GENERAL

134. Le débat général, auquel plus de 50 délégations ont pris part, a occupé les 452^e, 453^e et 454^e séances. Le Directeur général a répondu aux intervenants lors de la 455^e séance.

135. Tous les orateurs se sont félicités de l'admission du nouveau Membre, la République de Malte, et de celle des organisations ayant obtenu le statut d'observateur. De nombreuses délégations ont appuyé la candidature du Directeur général adjoint pour un deuxième mandat.

136. L'action menée par le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) a suscité des louanges de la part de plusieurs orateurs, dont l'un s'est félicité de la décision d'intégrer le PPRM dans la structure organique de l'OIM. Les délégués se sont félicités de l'occasion offerte par le Conseil de l'OIM de participer à un dialogue international sur la migration dans un contexte de mondialisation, ce dialogue ayant constitué un échange précieux d'informations et contribué à une meilleure compréhension de la dynamique migratoire. Deux délégués ont plus particulièrement appelé l'attention sur les exposés faits par les membres du Groupe de Genève sur la question migratoire (GMG), et l'un d'entre eux a invité le Directeur général à envisager d'organiser un nouveau dialogue international en 2004. Un représentant a exprimé l'opinion selon laquelle le dialogue avait reflété les défis majeurs auxquels ont été confrontés les pays d'origine, de transit et de destination, et a plaidé pour que l'OIM continue à faire office de tribune internationale en la matière, et que cette fonction fasse dorénavant partie des travaux du Conseil et ne soit plus traitée comme un thème distinct, étant

donné que bon nombre de questions similaires y sont débattues. Le même orateur a estimé que les débats dans le cadre des ateliers devraient faire l'objet d'une évaluation, mais que l'ordre du jour du Conseil de 2003 avait peut-être péché par excès d'ambition.

137. Nombreux ont été les orateurs ayant estimé que la migration était une constante récurrente de l'histoire de l'humanité ayant certes contribué à sa richesse et à sa diversité, mais ayant récemment occasionné des problèmes et des déséquilibres dus à l'intensification brutale du phénomène. Plusieurs ont reconnu les avantages potentiels de la migration et souligné que les apports faits par les migrants aux sociétés d'accueil ne devaient pas être passés sous silence. Il y avait cependant un risque que les communautés expatriées soient manipulées à des fins de traite des personnes ou de trafic de drogue, ou encore à des fins de terrorisme: les mesures régulatrices destinées à faciliter les migrations internationales *bona fide* devraient par conséquent être développées. Un autre délégué a évoqué le besoin d'une gestion efficace des migrations pour faire obstacle à la criminalité organisée, et il a été souligné que les pays industrialisés étaient mis sous pression en raison des flux de migration irrégulière qui les visaient directement.

138. Un autre délégué a appelé l'attention sur les déplacements de populations engendrés par les facteurs environnementaux, et un autre encore sur le besoin d'une étude exhaustive sur la migration internationale dans le but de promouvoir des conditions de travail décentes, de faire échec à la discrimination et de protéger les migrants contre les abus, tandis qu'un troisième a souligné l'importance du renforcement des capacités dans la formulation de politiques migratoires. L'importance du renforcement de la coopération scientifique et technique dans les pays en développement a également été relevée.

139. A ce propos, le rôle des rapatriements de fonds effectués par les migrants en direction de leur pays d'origine a été qualifié de crucial, en ce sens qu'ils constituaient une source très importante de rentrées en devises et qu'ils encourageaient la croissance et la prospérité. Un groupe de pays a salué la tentative récente de quantifier ces rapatriements de fonds et, avec d'autres orateurs s'exprimant sur ce sujet, a instamment demandé que les montants ainsi rapatriés soient investis dans la production de biens primaires et dans les réseaux d'échanges commerciaux de façon à ce qu'ils profitent au maximum à l'économie des pays d'origine. Une étude similaire s'imposait pour quantifier les avantages économiques de la migration à destination des pays de destination. Plusieurs orateurs ont évoqué les avantages que tiraient les pays d'origine des compétences et du savoir-faire que ramenaient avec eux les émigrés rentrant au pays.

140. Un orateur originaire d'un pays industrialisé a déclaré attacher une grande valeur à la diversité culturelle et a souligné la contribution positive des migrants à la société moderne et au développement des pays d'origine; son pays était disposé à prendre part au dialogue de haut niveau sur les aspects positifs de la migration au service du développement.

141. Dans leur ensemble, les délégués ont exprimé l'opinion selon laquelle la mondialisation, qui était à l'origine de disparités marquées entre les différentes régions du monde et entre les riches et les pauvres, avait entraîné une augmentation brutale de la migration, laquelle constituait désormais une réalité incontournable avec laquelle il faudrait composer en adoptant un mode d'approche ne laissant rien au hasard. On voyait se nouer de nouvelles relations entre la migration et d'autres réalités et, compte tenu des incidences sur les migrants, il importait d'assurer une distribution égale des biens de consommation parmi les habitants de la planète et de susciter une prise de conscience des droits de l'homme afin que, non seulement toutes les parties intéressées soient

bénéficiaires, mais aussi que les abus et l'exploitation soient évités et la migration irrégulière combattue. Plusieurs délégués ont souligné le fait que la libéralisation des mouvements des travailleurs par rapport, par exemple, au mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), pourrait procurer des avantages supérieurs à la circulation des biens et des capitaux, mais qu'elle devait s'accompagner de politiques et de pratiques migratoires permettant de promouvoir le commerce et les économies nationales par le biais de flux ordonnés de main-d'œuvre. Une relance du dialogue s'imposait sur ce point.

142. Les intervenants ont cité à de fréquentes reprises les effets néfastes de l'exode des compétences dont souffrait l'Afrique en particulier et à propos desquels l'OIM était invitée à produire des statistiques qualitatives. Certains pays ont souligné la perte de compétences et de savoir-faire, lesquels avaient été coûteux à obtenir et dont les pays avaient besoin dans leur processus réforme. Un orateur a déclaré que, si la perte de travailleurs qualifiés était néfaste à son pays, celui-ci profitait néanmoins du savoir-faire accru qui était le leur lorsqu'ils rentraient au pays, tandis que d'autres ont fait valoir l'apport de la diaspora au développement de leur pays d'origine. Des marques de satisfaction ont été exprimées à propos des efforts déployés par l'OIM pour susciter une prise de conscience accrue au sein des gouvernements quant à l'importance de l'exode des compétences et de la contribution potentielle de la diaspora à la reconstruction du continent africain. Outre l'exode des compétences, l'attention a également été attirée sur le problème des jeunes migrants non qualifiés et sans papiers, plus vulnérables à l'exploitation. Un délégué d'un pays industrialisé a indiqué que son gouvernement avait décidé d'accorder davantage d'attention aux projets visant à endiguer l'exode de compétences et à favoriser le retour et l'intégration des migrants, de même qu'aux projets orientés vers un développement durable afin de faire baisser la pression à l'émigration. Une coopération renforcée entre les pays d'origine et de destination s'imposait pour consolider les effets positifs et réduire les effets négatifs de la migration et encourager la réintégration sociale des émigrés rentrés au pays.

143. Etant donné la formidable augmentation et la complexité des flux migratoires constatées ces dernières années, et ce dans un contexte socio-politique mondial en évolution, le besoin d'une gestion des flux migratoires revêtait une importance critique dans l'intérêt de tous. Il était essentiel qu'une coopération se mette en place dans ce domaine, sur la base d'un certain nombre de caractéristiques et qu'elle soit menée au niveau régional avec une bonne coordination des efforts de la communauté internationale afin d'éviter les abus. Une réflexion s'imposait sur la manière de canaliser les flux migratoires et il apparaissait plus important de se soucier de bien gérer les choses que de construire des murailles. Dans ce contexte, le renforcement des capacités axé sur la mise en place de structures adéquates dans les pays en développement pour lutter contre la migration irrégulière apparaissait bien nécessaire et il fallait regretter que seulement 10 % du budget de l'OIM soit consacré à des programmes concernant l'Afrique. Il était essentiel de redoubler d'efforts pour relever les défis migratoires des pays en développement, et la session actuelle du Conseil offrait l'occasion d'explorer les possibilités s'offrant en la matière. Un orateur a déclaré appuyer toutes les initiatives liées à la gestion des migrations, et deux autres ont souligné combien il importait que les droits de l'homme soient en tout point respectés s'agissant de tout système de gestion. Un certain nombre de pays ont évoqué les efforts déployés avec succès par l'OIM pour mettre de l'ordre dans les migrations, ajoutant que ces efforts devaient encore être renforcés. Plusieurs délégués ont cité le rôle primordial de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qu'un orateur a instamment prié l'ensemble des Etats de ratifier.

144. Un très grand nombre de délégués ont indiqué que la coopération multilatérale était un élément essentiel du débat et de l'action en matière de migration internationale. La création du GMG a été saluée comme une saine initiative dont il fallait espérer qu'elle déboucherait sur des résultats tangibles. La coopération avec des entités telles que l'Initiative de Berne et la Commission mondiale sur la migration a été encouragée, tout comme le renforcement de la collaboration avec les organisations internationales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les ONG, compte tenu de la complexité et de l'ampleur des flux migratoires.

145. Un orateur a estimé que les pays avaient besoin de pouvoir évaluer l'impact des initiatives internationales, tandis qu'un autre a estimé qu'un dialogue plus intense s'imposait pour relever les défis de la migration, et qu'un troisième soulignait sa volonté de maintenir un dialogue constructif avec les autres Etats sur des problèmes migratoires particuliers. Un délégué s'est demandé si la communauté internationale était prête à débattre plus avant la question à l'échelle mondiale.

146. Le besoin d'une coopération régionale a également été souligné par de nombreux orateurs et les efforts soutenus de l'OIM en vue de stimuler l'action au niveau régional et de jouer son rôle au sein des tribunes régionales ont été évoqués. De nombreux pays ont souligné l'importance des processus régionaux et se sont engagés à leur apporter leur appui. L'importance de l'échange d'expériences régionales a en outre été souligné, de même que celle d'une approche cohérente, jugée cruciale pour le bon ordre des migrations. Il a été souligné que la gestion des migrations devait être traitée au niveau régional et que l'OIM devrait se fixer des objectifs sur la base des recommandations découlant de ces processus régionaux, en intervenant au sein des régions dans le but de renforcer le lien essentiel entre la migration et le développement. Un orateur originaire d'un pays tout à la fois pays de départ, de transit et de destination, a déclaré privilégier l'approche régionale, en parallèle avec des mesures locales et internationales.

147. Bon nombre de pays ont fait allusion à leurs programmes nationaux et à leur législation, de même qu'au renforcement du partenariat avec les organisations internationales et l'OIM. La solidarité avec les nationaux vivant à l'étranger a été évoquée et l'OIM a été remerciée par un grand nombre de pays pour ses activités et pour son aide. S'agissant des déplacés internes, un orateur a estimé que les pays avaient l'obligation morale de mettre en place des mécanismes destinés à favoriser l'accès de ces personnes à l'assistance humanitaire, pour laquelle il n'existait pas de cadre international approprié. Un autre orateur s'est félicité du rapport de l'Administration sur les ressources humaines et a fait part de sa satisfaction à propos des procédures plus ouvertes et plus transparentes utilisées dans le recrutement du personnel, reconnaissant au passage qu'une attention étroite devait être accordée à la sécurité du personnel. Un certain nombre de pays ont fait part de leur satisfaction face aux efforts déployés par l'OIM pour intégrer les questions de genre dans l'ensemble des actions de l'Organisation.

148. La grande majorité de ceux qui se sont exprimés lors du débat général ont fait part de leurs commentaires sur le rôle et la stratégie de l'OIM. Plusieurs orateurs ont noté que l'Organisation s'était adaptée à la complexité des migrations et qu'elle était un partenaire essentiel des Etats, surtout dans la mesure où les doubles emplois devaient être évités, compte tenu de la prolifération des nouvelles initiatives mondiales. Selon une délégation, l'OIM avait contribué à susciter un changement d'attitude à l'égard du phénomène migratoire, celui-ci étant désormais perçu par bon nombre de gouvernements comme essentiel. Un certain nombre de délégués ont évoqué le rôle central de l'OIM dans le plaidoyer pour des solutions innovantes et pratiques face à la migration irrégulière et ont souligné le besoin d'une approche mondiale concertée de la question, tel que

reflété dans les thèmes de la session en cours du Conseil. Un orateur a souligné qu'il était impératif que le rôle de l'OIM soit défini, tandis qu'un autre a jugé prématuré de prendre une décision concernant le rôle futur et la stratégie de l'Organisation, considérant que l'OIM devait rester souple et efficace et travailler en étroite relation avec ses partenaires stratégiques.

149. L'OIM avait un rôle significatif à jouer en tant que principale tribune internationale de débat sur la question migratoire, afin de favoriser l'avènement de flux migratoires plus équilibrés et plus financièrement bénéfiques, comme reflété par le dialogue de la session en cours, en partenariat avec les organisations internationales, et elle constituait un vecteur de sensibilisation aux problèmes migratoires. Un délégué a jugé que l'expansion de l'OIM l'avait rendue plus représentative mais qu'elle avait également aggravé des problèmes préexistants, tels que celui des arriérés de paiement, dus aux conséquences non seulement sur les finances de l'Organisation, mais aussi sur l'autorité du Conseil, en raison du nombre de Membres qui ne réglaient pas leurs contributions. Le dialogue sur la migration à l'occasion du présent Conseil était une bonne chose, de même que les ateliers consacrés aux thèmes "commerce et migration" et "gestion des données", et il encourageait l'Administration à poursuivre dans cette voie avec des ateliers et des débats ciblés. Il a également fait part de sa satisfaction à propos de la campagne engagée par l'OIM en faveur des avantages découlant de la migration ordonnée et à propos de son engagement humanitaire. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont exprimé leurs remerciements à l'OIM pour son assistance dans la protection des migrants et dans la mise en œuvre d'activités nationales et régionales.

150. La note sur la stratégie de l'OIM (MC/INF/262) de même que l'engagement du Directeur général à revoir la structure interne de l'OIM, a suscité des propos de satisfaction parmi les participants et une demande a été formulée pour que cette note soit revue à la lumière des observations faites par les Membres. Un orateur a exprimé une mise en garde à l'adresse de l'Organisation, l'invitant à rester dans la limite de son mandat et de ses services essentiels, afin de ne pas être victime de son propre succès.

151. Le rôle et la stratégie de l'OIM ont donné lieu à un autre débat important: celui de ses relations avec les Nations Unies (MC/INF/263). De nombreux orateurs se sont félicités du dialogue entre l'OIM et les Nations Unies et ont préconisé un renforcement des liens entre les deux institutions, ce qui consoliderait la position de l'OIM et lui conférerait une notoriété accrue, l'Organisation étant par ailleurs invitée à nouer des liens plus étroits avec les institutions spécialisées et les autres organisations internationales en particulier. Le sentiment général était que l'OIM devait garder son indépendance et sa minceur, tout en restant efficace, souple et responsable. Quelques orateurs ont estimé que davantage d'informations sur la question seraient nécessaires et ont encouragé l'Administration à mener les consultations requises et à rendre compte aux Membres; la question devait être perçue à la lumière de l'Initiative de Berne, du Groupe de Genève sur la question migratoire et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un délégué a jugé que le temps n'était pas venu pour l'OIM de solliciter le statut d'institution spécialisée. Un complément de débat s'imposait, suivi d'une décision par les Membres de l'OIM, et à ce propos, la création du Groupe de Genève sur la question migratoire était bienvenue.

152. Une délégation a déclaré privilégier le statu quo et les alliances stratégiques avec d'autres institutions spécialisées. Deux autres délégations se sont déclarées favorables à la transformation de l'OIM en institution spécialisée des Nations Unies, ce qui lui conférerait la légitimité et la

reconnaissance nécessaires en tant qu'organisation de pointe dans le domaine des migrations et faciliterait la coopération avec les autres institutions des Nations Unies. Une délégation a préconisé la coopération entre l'OIM et les Nations Unies, l'OIM devant selon elle avoir le rôle de chef de file dans le domaine migratoire.

153. Dans leurs déclarations, un grand nombre de délégations ont évoqué le Programme et Budget pour 2004. Les avis étaient partagés sur l'opportunité d'adopter une approche correspondant à la croissance réelle zéro ou à la croissance nominale zéro. Un nombre considérable d'orateurs se sont dit prêts à soutenir le principe d'une croissance réelle zéro dans la partie administrative du budget dans la mesure où l'OIM devait pouvoir disposer d'un financement approprié pour ses activités et où l'option de la croissance réelle zéro était celle qui se rapprochait le plus des conditions réelles. Plusieurs orateurs ont défendu l'option de la croissance nominale zéro qui supposait l'absorption des dépenses statutaires et autres augmentations automatiques de dépenses et supposait une réforme du fonctionnement de l'Administration, en parallèle avec une intensification des efforts de la part des Etats Membres pour s'acquitter de leurs arriérés de paiement.

154. Un groupe de pays a déploré le manque de clarté quant à la question de savoir si tous les éléments figurant dans la proposition de l'Administration étaient supposés couvrir les dépenses inévitables et ont instamment demandé qu'un débat soit engagé sur la dichotomie entre la croissance réelle zéro et la croissance nominale zéro, tandis que deux autres pays ont déclaré souhaiter un dialogue constructif sur la politique budgétaire et la structure de l'OIM. Un orateur a fait observer que l'OIM devait respecter le Règlement financier et a souligné le besoin d'efficacité et de transparence, tandis qu'un autre estimait que l'OIM devrait rationaliser ses dépenses et qu'un troisième déplorait que le budget de 2004 ait été présenté sur la base de la croissance réelle zéro. Considérant que l'Administration n'avait que tout récemment précisé à quoi correspondaient les dépenses statutaires et autres dépenses inévitables, il estimait qu'elle aurait dû présenter pour 2004 un budget basé sur la croissance nominale zéro. Cette même délégation se disait prête à faire preuve de flexibilité concernant les augmentations de dépenses, en accord avec les pratiques du système des Nations Unies, pour autant que l'OIM poursuive dans la voie des réductions de dépenses, mais elle se disait opposée aux "autres dépenses nécessaires" soumises par l'Administration.

155. Plusieurs délégués se sont déclarés prêts à accepter toute solution de compromis, et un autre a déclaré que ce qui importait c'était de donner à l'OIM les moyens de réaliser efficacement ses programmes: tout devait être mis en œuvre pour permettre à l'Organisation d'accomplir son mandat sans augmenter les contributions statutaires des Membres. Un délégué a fait part de sa satisfaction pour la place accordée dans le budget au renforcement des capacités au niveau national, tandis qu'un autre a déploré l'expansion significative récente des postes "essentiels" de l'Administration, laquelle expansion était présentée comme une conséquence naturelle de l'expansion des activités de l'Organisation mais allait à l'encontre des vœux exprimés par les Membres d'éviter une augmentation des dépenses administratives.

156. Sur la question du paiement des contributions assignées restant dues, plusieurs pays ont souligné le besoin de l'OIM de disposer de ressources pour régler ses dépenses et assurer la stabilité financière. Deux orateurs ont invité l'Administration à faire du paiement des contributions une vraie priorité. La nécessité de trouver une solution à ce problème a été soulignée et les efforts faits par les Amis de la présidence du SCBF dans ce sens ont suscité des

paroles de reconnaissance. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait écarter l'idée d'exclure des Membres sous le motif qu'ils n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs contributions, car cela mettrait en péril le caractère d'universalité de l'OIM.

157. Un certain nombre de pays se sont déclarés désireux de régler leurs contributions restant dues: le Honduras continuerait à s'acquitter de ses contributions en temps opportun, malgré les difficultés auxquelles il se heurtait en ce moment; la République du Congo avait décidé de régler ses contributions restant dues en dépit de la crise qu'elle traversait; le Venezuela avait pris l'engagement de proposer au Gouvernement une mesure exceptionnelle visant à se mettre en règle de cotisation; et Madagascar avait décidé en avril 2003 de régler ses contributions restant dues.

158. Un orateur a estimé que la croissance de l'OIM avait aggravé son problème d'arriérés, s'apercevant de ce fait l'autorité du Conseil; il a mis en question l'autorité morale de cet organe l'autorisant à prendre des décisions liant les Membres et a déclaré attendre le résultat du débat engagé par les Amis de la présidence du SCBF.

159. Un grand nombre d'orateurs ont exprimé leur soutien au Fonds 1035 en tant qu'instrument d'appui aux programmes spécifiquement conçus sur la base d'une évaluation des besoins et comme moyen de renforcer l'action de formation et de renforcement des capacités nationales, ce qui en faisait un apport précieux dans l'optique de l'amélioration de la gestion des flux migratoires. Les efforts déployés pour en améliorer le fonctionnement ont donné lieu à des paroles de reconnaissance et un appel aux donateurs a été lancé en vue d'un soutien financier. Deux délégués ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas soumettre les bénéficiaires à des conditions d'admissibilité autres que celles prévues dans le règlement du Fonds et un autre a souligné qu'il fallait mettre ce fonds à profit pour des projets et non pour des études. Un orateur a déploré que deux programmes seulement aient été prévus en faveur de son pays dans le Programme et Budget pour 2004. Un autre a déclaré que son gouvernement avait travaillé étroitement avec l'OIM dans les pays de transition.

160. L'observateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré appuyer la note de synthèse de l'OIM sur le bien-être psychosocial et mental des migrants (MC/INF/271), que l'OMS avait examinée et avec laquelle elle était en parfait accord. L'on ne pouvait trop souligner l'importance d'accorder de l'attention et des moyens à la santé mentale, surtout dans les situations de crise impliquant des personnes déplacées. Les troubles mentaux, qui comptaient déjà pour plus de 12 % de toutes les maladies et qui étaient en hausse, étaient le thème choisi en 2001 par l'Organisation mondiale de la santé, qui se réjouissait d'une collaboration future avec l'OIM dans ce domaine. Il invitait l'Organisation à examiner avec l'OMS tous les aspects de cette coopération dynamique et complémentaire des deux organisations.

161. L'observatrice de *Human Rights Watch* s'est dite préoccupée par l'association de l'OIM avec un certain nombre d'activités dans lesquelles les droits de l'homme avaient apparemment été violés. Les Etats Membres et l'OIM devaient mettre au point des critères clairement définis pour l'évaluation du caractère légitime des opérations déployées par elle. *Human Rights Watch* était en outre préoccupé par le fait que l'OIM investissait des domaines dans lesquels elle manquait de savoir-faire. Tout en prenant acte du bon travail fait par l'Organisation dans le domaine de la lutte contre la traite, elle priait instamment l'Organisation de confirmer qu'elle se conformait à la définition donnée par les Nations Unies de "victime de la traite" et de préciser ce qu'étaient ses activités dans ce domaine. *Human Rights Watch* encourageait en outre l'OIM à s'engager avec

des ONG et avec des organisations humanitaires pour que des acteurs de la société civile puissent pleinement prendre part au débat sur la migration. L'Initiative de Berne offrait de manière générale une opportunité pour associer les ONG à la préparation de l'ordre du jour international portant sur la gestion des migrations. Elle priait en outre instamment les Etats Membres d'indiquer clairement que les droits humains internationaux et les normes en matière de protection des réfugiés devaient s'appliquer dans toute opération. Les Etats Membres devraient également demander à l'OIM de mettre au point des mécanismes efficaces de justification lui permettant de contrer les critiques et les allégations de violation des droits de l'homme.

162. L'observatrice d'Amnistie internationale s'est dite à son tour préoccupée par le fait que l'OIM continuait de réaliser des projets, pour le compte des gouvernements, ayant des effets négatifs sur les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres migrants. L'Organisation devrait s'abstenir de déplacer des personnes qui relevaient du mandat du HCR en l'absence d'un aval explicite venant de cette organisation. De tels déplacements de personnes risquaient de compliquer les problèmes de déplacements dans les régions ayant traversé une période de conflits et s'avéraient intenable dans la durée, ce qui risquait d'occasionner des déplacements successifs. Selon elle, l'OIM n'avait pas qualité pour évaluer la situation régnant dans les pays d'origine sur le plan des droits de l'homme et elle a exprimé le souhait d'obtenir des éclaircissements concernant l'origine des évaluations sur lesquelles elle s'appuyait avant d'aider des personnes à regagner leur pays. Tout en reconnaissant la volonté manifestée par l'OIM de se montrer pragmatique et flexible, Amnistie internationale estimait que cela ne l'autorisait pas à se livrer à des activités qui pouvaient contrevenir aux normes internationales sur le plan des droits de l'homme.

163. Elle s'est félicitée de l'institutionnalisation d'un mécanisme consultatif avec les ONG, tout en regrettant qu'aucun résultat tangible ne se soit encore manifesté à ce jour. L'engagement public de l'OIM à œuvrer pour le respect effectif des droits des migrants était également bienvenu. Elle a instamment prié les Etats Membres de ratifier la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui réunissait tout un éventail de normes relatives aux droits de l'homme et les reconnaissait spécifiquement comme devant s'appliquer aux travailleurs migrants et à leurs familles. Enfin, elle a invité l'OIM à donner l'assurance qu'elle se conformerait aux droits humains internationaux et aux normes relatives au droit d'asile et lui a demandé d'étudier avec les ONG la possibilité d'institutionnaliser avec cette dernière un mécanisme consultatif sous la forme d'un point de contact basé au Siège de l'OIM.

164. Répondant au débat général et aux discussions auxquelles il a donné lieu, le Directeur général a indiqué qu'en approuvant le Programme et Budget pour 2004, les Etats Membres avaient donné leur aval à quelques ajustements mineurs au Siège et à une certaine réorientation des tâches des missions à fonctions régionales. Le changement le plus significatif était l'intégration du Département Politique et recherche en matière migratoire en tant qu'activité essentielle de l'OIM et il se réjouissait vivement de la sagesse de cette mesure qui avait consisté à faire du PRM un département essentiel de l'Organisation. Ce dernier poursuivrait son action dans le domaine du dialogue sur la politique migratoire et dans le cadre des ateliers, de même que dans les domaines de la recherche et de la diplomatie. En accord avec le principe selon lequel la forme doit s'adapter à la fonction et non l'inverse, l'OIM continuerait d'adapter sa structure aux besoins du monde et des Etats Membres. Il estimait que la migration de main-d'œuvre méritait une attention encore plus étroite et formait le vœu que le débat sur cette question serait renforcé dans les mois à venir, débouchant ainsi sur l'avènement d'un marché mondial du travail mieux organisé.

165. A propos du cadre institutionnel et des contacts pris par l'OIM avec d'autres institutions, l'Organisation se conformerait à la stratégie recommandée par la majorité de ceux présents au Conseil: elle œuvrerait dans le sens d'une amélioration du statu quo et d'un renforcement de ses relations avec d'autres organisations, sans pour autant clore le débat sur le cadre institutionnel.

166. Le Groupe de Genève sur la question migratoire constituait un nouveau développement prometteur, et l'OIM s'efforcerait d'en faire une instance efficace. Lorsque le GMG se réunirait la prochaine fois le 24 novembre, sous les auspices du Directeur général de l'OIT, il rendrait personnellement compte au Groupe des suggestions faites par les Etats Membres de l'OIM concernant l'approche future et veillerait à ce qu'il soit informé des développements à cet égard. L'OIM entendait également travailler étroitement avec la Commission mondiale sur la migration internationale. Les consultations informelles sur les stratégies de l'OIM se poursuivraient de la manière que choisirait le Président.

167. Le Directeur général a remercié les Etats Membres d'avoir approuvé l'augmentation du budget de 2004, qui permettrait à l'Administration de mettre l'accent sur trois domaines: la délocalisation serait poursuivie et même accélérée, comme les Etats Membres l'avaient demandé; l'Administration continuerait à chercher le moyen de faire un meilleur usage de la technologie et d'en renforcer le rapport coût/avantage; et enfin, comme demandé dans la résolution n° 1092 (LXXXVI), les bureaux du Conseil et du Sous-Comité du budget et des finances se réuniraient à brève échéance pour mettre sur pied un groupe de travail chargé de débattre et d'élaborer la stratégie de planification budgétaire de l'Organisation.

168. S'agissant des contributions assignées restant dues, l'Administration redoublerait d'efforts pour conclure des plans de remboursement et adopter des stratégies à l'égard des Etats Membres débiteurs. Malgré le fait que les sommes dues à l'Organisation s'étaient considérablement accrues, il estimait que les choses avaient évolué et que bon nombre de gouvernements reconnaissaient leurs responsabilités.

169. De par sa nature, l'action de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit était fortement décentralisée et assurée par des spécialistes travaillant sur le terrain. La Division EPC avait été créée au Siège, au sein du Département des opérations. L'action de l'OIM dans les situations de crise concernait la Colombie, où l'Organisation avait de vastes programmes faisant du bon travail dans une situation difficile, et l'Irak où l'OIM travaillait pour ainsi dire au plan interne mais de l'extérieur. Dans un proche avenir, il se rendrait en Afghanistan, où l'OIM était en train d'obtenir des résultats significatifs. Tous ces programmes étaient actuellement sous la loupe, spécialement du point de vue de la sécurité. Il fallait espérer que le Soudan, où l'OIM avait entrepris de mener des activités de grande ampleur, sortirait prochainement de la situation de conflit où il se trouvait toujours.

170. S'agissant de la sécurité, l'OIM avait fait du très bon travail en s'efforçant de protéger son propre personnel, en dépit de quelques pertes intervenues en 2003. Le spécialiste de la sécurité engagé par l'OIM avec l'appui des Etats Membres pour renforcer son dispositif de sécurité interne faisait un excellent travail et avait impressionné le système des Nations Unies placé sous l'égide de l'UNSECOORD. La sécurité avec un coût énorme et la question méritait par conséquent qu'on s'y intéresse de près. En conclusion, il a remercié les Etats Membres d'avoir fait de cette 86^e session du Conseil un succès et de leur soutien constant pendant toute l'année écoulée.

STRATEGIE DE L'OIM: LES CONDITIONS MIGRATOIRES ACTUELLES ET FUTURES ET LE ROLE DE L'OIM

171. Cette question a été présentée par Mme Mohamed (Kenya) en sa capacité d'ex-présidente du Conseil. En réponse à une demande formulée par les Membres lors de la 84^e session du Conseil, une note sur la stratégie de l'OIM (MC/INF/262), basée sur un document antérieur consacré à la stratégie et ayant reçu l'aval du Conseil en 1995 avait été diffusée, et des consultations informelles constructives avaient eu lieu le 17 octobre 2003. La communauté internationale souhaitait que l'action de l'OIM ait pour effet d'atténuer les effets négatifs de la migration. Référence devait être faite aux instruments juridiques internationaux régulant les flux migratoires. Le rôle de l'OIM devait être renforcé en tant que source principale d'analyse et de connaissance dans le domaine migratoire. L'OIM devait également renforcer ses propres capacités de lutte contre l'extrême pauvreté, l'une des causes premières de la migration forcée. Le besoin de coopération avec d'autres organisations avait été souligné. Les participants à cette session du Conseil ont estimé que cette note était moins bien structurée que le document de 1995, et les Etats Membres ont été invités à faire part de leurs commentaires, de sorte que l'Administration puisse en établir une version révisée énumérant les fonctions ou les objectifs principaux de l'Organisation à débattre lors d'une prochaine série de consultations informelles.

172. Un orateur a fait observer que la présente note comportait certaines omissions, tandis que deux autres ont appelé l'attention sur plusieurs problèmes, à savoir entre autres la contradiction possible entre l'expansion continue de l'OIM et la politique de croissance nominale zéro ou de croissance réelle zéro: il ne fallait pas, selon lui, que les Etats Membres soient confrontés à l'obligation de procéder à des coupes dans la partie administrative du budget tout en sachant que des ressources provenant des fonds discrétionnaires étaient utilisées pour financer de nouvelles activités et l'universalisation croissante de l'Organisation. Le sentiment général était que les consultations sur le rôle de l'OIM devaient se poursuivre.

173. Le Conseil a pris note de la note sur la stratégie de l'OIM: Conditions migratoires actuelles et futures et rôle de l'OIM (MC/INF/262) et approuvé le mode d'action proposé par l'ex-Présidente du Conseil.

RELATIONS OIM-ONU

174. Mme Mohamed (Kenya), en sa qualité de Présidente du Groupe de travail sur le cadre institutionnel, a souligné que lorsque le Groupe de travail s'était réuni en mai 2003, ses membres avaient souligné la nécessité pour l'OIM de garder sa flexibilité, son indépendance, son efficacité et sa réactivité, et que la majorité s'étaient déclarés en faveur du maintien du statut actuel de l'OIM hors du système des Nations Unies. Lorsque le Groupe s'était réuni le 17 octobre 2003, il disposait de l'information supplémentaire qu'il avait sollicitée de l'Administration et qui contenait trois options possibles: solliciter le statut d'institution spécialisée; demander un renforcement des relations avec les Nations Unies sans solliciter le statut d'institution spécialisée, soit ce que l'on a appelé le "statu quo amélioré"; ne rien entreprendre pour le moment. La deuxième option – "le statu quo amélioré" – a largement rencontré les faveurs du Groupe. Mme Mohamed considérait personnellement que les Membres de l'Organisation devaient continuer d'examiner cette question des relations OIM-ONU, jugeant que cela aiderait l'Organisation à s'adapter aux complexités de la problématique migratoire, et de mieux répondre aux besoins collectifs, tout en appelant l'attention

sur les défis auxquels l'OIM était confrontée dans l'accomplissement de son mandat. Le Conseil a noté que l'option privilégiée par la majorité était une forme de "statu quo amélioré". Il fallait donc tenter d'améliorer l'accord de coopération existant avec les Nations Unies, et la Présidente du Groupe de travail s'est engagée à écrire au Secrétaire général des Nations Unies dans ce sens. Les consultations sur la question se poursuivraient comme il convenait.

175. Le Conseil a pris note du document sur les relations OIM-ONU: Rapport succinct du groupe de travail sur le cadre institutionnel (MC/INF/263) et a adopté la façon de procéder suggérée par la Présidente du Groupe de travail.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-CINQUIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

176. A sa 455^e séance, le Conseil a adopté la résolution n°1090 (LXXXVI) approuvant le rapport sur sa quatre-vingt-quatrième session (MC/2097 et MC/2097/Corr.1) et sur sa quatre-vingt-cinquième session (extraordinaire) (MC/2110).

RAPPORT SUR LA CENTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

177. Par sa résolution n°1091 (LXXXVI) adoptée à la 455^e séance, le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif à sa session de printemps, pris note du rapport sur la centième session du Comité exécutif (MC/2115) et du rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2002 (MC/2114), et approuvé le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002 (MC/2113).

REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2003

178. Le Conseil a examiné la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2003 (MC/2116) et en a pris note.

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004

179. Le Conseil a examiné le Programme et Budget pour 2004 (MC/2117) à sa 455^e séance, après que le rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances eut résumé les discussions et les recommandations du Sous-Comité (voir MC/2119). Aux termes de consultations approfondies, un consensus s'est dégagé sur une augmentation de la partie administrative du budget (reflétée dans le document MC/2117/Amdt.1). Conjointement à cette augmentation, les Etats Membres ont été encouragés par l'Administration à s'acquitter régulièrement de leurs contributions assignées et il a été décidé que des consultations se tiendraient sur les stratégies de planification budgétaire.

180. A sa 455^e séance, le Conseil a adopté la résolution n° 1092 (LXXXVI) sur le Programme et Budget pour 2004.

DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2004-2006

181. Par sa résolution n° 1094 (LXXXVI), prise lors de sa 455^e séance, le Conseil a reconduit les commissaires aux comptes de Norvège dans leurs fonctions de vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

182. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres questions débattues par le Sous-Comité. Les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget continuaient de poser un défi majeur à l'Organisation. Le rapport d'activité (SCBF/262) soumis par l'Administration indiquait que le total des contributions restant dues au 30 septembre 2003 s'élevait à quelque 6,4 millions de francs suisses, soit une augmentation de près de 1 million de francs par rapport au montant constaté pour la même période en 2002. Un plan de remboursement avait été conclu avec l'Arménie, ce qui avait permis de mettre ce pays à l'abri des dispositions de l'article 4 de la Constitution, et des plans de remboursement avaient été proposés à trois autres pays. Certaines délégations représentant des pays tombant sous le coup de l'article 4 avaient fait savoir que leur gouvernement s'employait à s'acquitter de leurs arriérés.

183. Le Vice-Président du Groupe des Amis de la présidence du SCBF sur les contributions assignées restant dues avait présenté un rapport intérimaire. Le Groupe avait été invité à poursuivre ses travaux et à soumettre un rapport final et des propositions à la quatre-vingt-onzième session du Sous-Comité du budget et des finances. Le Sous-Comité avait pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs contributions restant dues et avait instamment prié ceux dont les contributions étaient impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement.

184. A sa 455^e séance, le Conseil a adopté la résolution n° 1093 (LXXXVI) sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, demandant en particulier à l'Administration de soumettre un rapport sur les mesures prises à ce propos, ainsi qu'un plan d'action.

185. Le Sous-Comité avait pris note du document SCBF/260 (Soutien aux Etats Membres en développement et aux Etats Membres dont l'économie est en transition – Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2003), dans lequel l'Administration avait souligné que le but était de distribuer équitablement les fonds entre les régions. Le Sous-Comité avait fait part de sa satisfaction à propos de l'évaluation interne du Fonds 1035 présentée dans le document CRP/7, qui s'appuyait sur les critères et les lignes directrices établies par l'Administration de l'OIM en consultation avec les Etats Membres, dans l'optique de faciliter et de rationaliser l'allocation des fonds. Le Sous-Comité avait été informé du résultat des travaux du groupe informel sur le Fonds 1035 présidé par le Canada et avait proposé au Conseil que le groupe informel continue ses délibérations en vue de produire un document à soumettre à l'examen de tous les Etats Membres.

186. Le Conseil a approuvé la proposition du Sous-Comité visant à inviter le groupe informel sur le Fonds 1035 à poursuivre ses délibérations en vue de produire un document à soumettre à l'examen de tous les Etats Membres.

187. L'Administration avait fait une mise à jour sur la délocalisation de fonctions à Manille, un processus entrepris en vue de faire face au double défi de la croissance de l'Organisation et des limites du financement de base. En plus de transférer du personnel logistique de terrain et des fonctions additionnelles de TI à la mission de Manille, l'Administration avait adopté d'autres mesures de réduction des coûts telles que la réduction des dépenses d'impression et d'affranchissement en affichant les documents disponibles sur le site internet de l'OIM et en suspendant la publication des procès-verbaux des organes directeurs. Le Sous-Comité avait examiné le document CRP/8 et avait été informé de l'engagement pris par l'Administration de poursuivre l'examen des fonctions susceptibles d'être transférées.

188. Le Conseil a pris note du document CRP/8 (Information additionnelle à la mise à jour sur la délocalisation à Manille) et de son annexe.

189. La Directrice du Département de la gestion des ressources humaines avait donné un aperçu d'ensemble de la politique de ressources humaines de l'OIM, mettant l'accent sur les diverses initiatives prises par l'Administration pour régler différentes questions et préoccupations du personnel et des Etats Membres. L'Administration avait fourni des éclaircissements sur un certain nombre de questions soulevées par quelques délégations et le Sous-Comité avait pris note du rapport sur les ressources humaines (MC/INF/261).

190. Dans le document CRP/9, l'Administration avait rendu compte des mesures prises pour assurer la sécurité du personnel de l'OIM et informer le Sous-Comité que l'Administration procédait à un réexamen constant de ses structures de sécurité à la suite de la montée incessante de la violence dirigée contre le personnel des organisations internationales depuis quelques années. L'Administration avait souligné sa responsabilité sur le plan de la protection du personnel et des biens, tout en évoquant la difficulté de la tâche, due aux ressources financières supplémentaires qui en découlaient. Le débat qui avait suivi avait fait ressortir le fait que la vulnérabilité des travailleurs humanitaires concernait tous les pays. Le Sous-Comité avait pris note du document CRP/9 et informé le Conseil de sa préoccupation concernant la sécurité du personnel, qu'il avait décidé de maintenir en tant que point de l'ordre du jour séparé pour les sessions à venir.

191. Dans sa déclaration bisannuelle aux Etats Membres, le Comité de l'Association du personnel (SAC) avait souligné l'importance du maintien d'un dialogue constructif avec l'Administration. Il avait mis en lumière la croissance de l'Organisation, les questions de sécurité du personnel et de plan de retraite, et exprimé son soutien à la proposition émise par l'Administration pour une croissance réelle zéro de la partie administrative du budget. Le Sous-Comité avait pris note de la déclaration du SAC.

192. A la demande du SAC, le Sous-Comité a observé une minute de silence en mémoire du membre du personnel tué en service en Irak.

193. Le Conseil a pris note du rapport sur les ressources humaines et de la préoccupation exprimée par le Sous-Comité du budget et des finances et par l'Association du personnel concernant la question de la sécurité du personnel.

ELECTION DU COMITE EXECUTIF

194. Le Conseil a été informé des 23 Etats Membres appelés à constituer le Comité exécutif: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Canada, Congo, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Italie, Iran (République islamique d'), Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Roumanie, Soudan, Suisse, Thaïlande et Yémen.

195. La résolution no 1095 (LXXXVI) sur l'élection du Comité exécutif a été adoptée.

AUTRES QUESTIONS

196. Aucune autre question n'a été examinée.

LIEU ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS

197. A sa 455^e séance, le Conseil a adopté la résolution n° 1096 (LXXXVI) concernant sa prochaine session ordinaire et invité le Comité exécutif à se réunir en juin 2004. Les dates de ses sessions ont été provisoirement fixées comme suit: du 30 novembre au 3 décembre 2004 pour le Conseil, et les 2 et 3 juin 2004 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires des quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-douzième sessions du Sous-Comité du budget et des finances ont été fixées respectivement aux 4 et 5 mai et aux 2 et 3 novembre 2004.

198. Le Conseil a également adopté la résolution n° 1097 (LXXXVI) à l'effet de convoquer une session extraordinaire du Conseil pour procéder à l'élection d'un directeur général adjoint. La date proposée est le 4 juin 2004.

Annexe I

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. Nous poursuivons cette année encore et intensifions le débat politique que nous avons lancé il y a deux ans et qui constitue désormais un élément ordinaire de notre session de fin d'année du Conseil. Le monde s'interroge plus que jamais sur la meilleure manière de gérer les migrations. Nous contribuerons largement à cette réflexion durant cette semaine avec les déclarations des gouvernements, des organisations internationales et des experts indépendants.

2. Dans quelques minutes, nous entendrons de la bouche de mon collègue Gervais Appave une analyse de la dynamique changeante du phénomène migratoire. Dans notre débat général comme lors des ateliers, nous évoquerons la liste toujours plus longue des activités déployées au titre des politiques et des programmes de l'OIM. Nous entendrons aussi des rapports de situation sur les développements régionaux et thématiques.

3. Aujourd'hui et demain, des membres du nouveau Groupe de Genève sur la question migratoire et des personnalités participant activement à la mise sur pied de la nouvelle Commission mondiale sur la migration nous feront part de leurs vues. Des orateurs nous parleront des relations entre l'OIM et l'ONU, au moment où le Secrétaire général vient de désigner un comité de premier niveau sur l'avenir de la sécurité collective dans son acception la plus large.

4. Compte tenu de l'abondance de la matière à débattre, je ne souhaite pas trop m'étendre sur ces premières remarques, mais simplement mettre en lumière certains développements auxquels nous avons assisté cette année et qui me paraissent particulièrement importants.

Mesdames et Messieurs,

5. **Les aspects de la migration ayant trait à l'économie, aux affaires sociales et au développement** apparaissent désormais essentiels à l'édification d'un monde plus prospère et plus juste. Laissez-moi vous montrer par quelques exemples combien cette dimension de notre action gagne du terrain.

6. Les pays en développement cherchent le moyen de canaliser les rapatriements de fonds de leurs nationaux émigrés dans des investissements productifs et créateurs d'emplois. Ces fonds rapatriés constituent une part importante et croissante des transferts de devises vers les pays en développement. Trop souvent, en fait, les rapatriements de fonds sont réexportés sous la forme d'achats de biens de consommation. Les projets pilotes de l'OIM en matière de gestion des rapatriements de fonds peuvent servir de modèle à une nouvelle approche en la matière.

7. La semaine dernière, nous avons organisé à Genève un séminaire sur le thème «Commerce et migrations». Nous avons pu, à cette occasion, contribuer à une meilleure compréhension entre la communauté concernée par la politique des échanges commerciaux et celle concernée par la politique migratoire, tant sur le plan des problèmes qui se posent que sur celui des opportunités à saisir et des défis à relever. Les conclusions de ce séminaire vous seront rapportées le moment venu.

8. La Conférence des ministres asiatiques du travail qui s'est tenue à Colombo est la première tentative faite par dix pays d'Asie ayant une partie importante de leur population active à l'étranger d'harmoniser leurs efforts dans les domaines de l'éducation, du placement, de la préparation et de la protection. Les Philippines accueilleront la prochaine réunion ministérielle de ce type.

9. En parallèle, il y a de nombreux enseignements à tirer de l'expérience des Etats du Golfe dans le domaine de la main-d'œuvre contractuelle. L'OIM a prévu d'organiser, avec l'Organisation juridique consultative afro-asiatique, un dialogue réunissant pays de départ et pays de destination intéressés par le travail sous contrat. Le vœu de nombreux migrants est de pouvoir travailler à l'étranger pour mettre de l'argent de côté et ensuite rentrer dans leur pays et y mener une vie meilleure.

10. Le Gouvernement égyptien a récemment lancé une expérience ambitieuse portant sur l'enregistrement et le placement de ses nationaux dans les pays industrialisés. D'autres gouvernements sont engagés dans des programmes similaires conçus à l'intention des diplômés auxquels le marché national du travail n'a rien à offrir. Il s'agit là d'une tendance qui mérite d'être observée.

11. Comme l'Inde, les pays d'Afrique du Nord et d'autres pays ont réussi à le démontrer, les travailleurs et les cadres de l'outremer qui rentrent au pays peuvent amener avec eux de nouvelles idées, des compétences, des contacts et des moyens d'investissement générateurs d'emplois. Les pays africains ont réalisé que les migrations régulées pouvaient utilement remplacer les exodes spontanés (et périlleux). Les pays qui entretiennent des relations avec leurs nationaux à l'étranger peuvent transformer l'exode de compétences en gain de compétences.

12. Ces efforts, parmi d'autres axés sur l'exploitation des ressources de développement humain que constituent les travailleurs et les cadres à l'étranger, méritent notre attention et notre soutien.

Mesdames et Messieurs,

13. Au cours de l'année écoulée, l'OIM a consacré une part considérable de son temps et de son attention aux **besoins migratoires des nations islamiques**. L'histoire, la géographie et les événements actuels sont responsables des défis migratoires particuliers auxquels sont confrontés ces pays, du Maroc à l'Indonésie.

14. Les communautés musulmanes sont en expansion partout du monde. Des membres de ces communautés participent à un dialogue quotidien entre civilisations dont l'issue positive revêt pour nous tous une importance capitale. C'est pourquoi nous devons nous réjouir de l'attention que les pays islamiques accordent à présent aux questions migratoires.

15. Cette année, l'OIM a conclu un accord avec l'Organisation de la Conférence islamique et participé au sommet de l'OCI à Kuala Lumpur. Nous avons coparrainé avec la Ligue des Etats arabes une conférence sur les migrations arabes à l'ère de la mondialisation. Nous sommes sur le point de créer à Téhéran, en coopération avec le Gouvernement iranien, une académie consacrée à l'étude du phénomène migratoire. Le Koweït compte désormais parmi nos donateurs.

16. Ces différents développements contribuent à faire de l'OIM un interlocuteur et un médiateur pour les Etats islamiques dans tout l'éventail de nos activités, qu'il s'agisse d'économie, d'affaires sociales, de développement ou de sécurité, ou dans le cadre de nos importants programmes d'après-conflit en Afghanistan, en Irak et bientôt au Soudan.

Mesdames et Messieurs,

17. Si je me suis un peu attardé sur le monde islamique, ce n'était pas pour minimiser **nos progrès dans toutes les régions**.

18. L'Europe est de plus en plus fortement engagée dans le débat sur la politique migratoire. Les résultats de ce débat se répercuteront sensiblement sur le caractère de l'Union européenne élargie et ses relations avec les Etats voisins au sud et à l'est. L'OIM est devenue un partenaire de l'Union européenne dans quelques domaines dont l'importance se révèle aujourd'hui, tels que la lutte contre la traite, les retours volontaires, l'intégration et le renforcement des capacités.

19. La deuxième réunion ministérielle du Dialogue migratoire en Méditerranée occidentale (5+5) a eu lieu le mois dernier à Rabat et les participants sont convenus d'un plan d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Tunis. Alger s'est engagée à accueillir la rencontre l'année prochaine.

20. L'Amérique latine et les Caraïbes ont entrepris de redéfinir leurs relations avec les migrations mondiales. L'OIM appuie les processus régionaux partout dans l'hémisphère ouest. Le Brésil est sur le point d'adhérer à l'Organisation. L'Amérique latine envisage de nouer de nouvelles relations avec l'Asie, l'Afrique, l'Amérique du nord et l'Europe pour répondre à l'évolution des comportements migratoires.

21. Au cours de l'année à venir, j'apporterai une attention renouvelée à l'Asie. Dans cette région du monde comme au Moyen-Orient, l'OIM est encore relativement peu présente, en dépit des énormes possibilités qu'offrent ces régions en termes de programmes et d'assistance migratoire.

Mesdames et Messieurs,

22. En ce qui concerne **la gestion interne**, nous continuerons à prendre des mesures visant à renforcer la décentralisation, recruter davantage de nationaux des Etats Membres trop peu représentés, faire de la rotation une règle ordinaire et conférer un rôle accru aux femmes. Cette année, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, les femmes occupant un poste d'administrateur au Siège de l'OIM ont été plus nombreuses que les hommes.

23. D'ici à la fin de l'année, plusieurs départements du Siège auront un nouveau directeur à leur tête, et une modeste restructuration aura eu lieu, comme indiqué dans le Livre Bleu. Tant à Genève que sur le terrain, nos structures et notre personnel de gestion sont plus forts que jamais.

24. Nous continuerons à utiliser le centre d'appui administratif de Manille pour réaliser des économies de coûts et notre intention est de redynamiser les méthodes et les procédés. La sécurité du personnel exige encore plus d'attention, compte tenu des menaces qui ne cessent de s'accumuler à l'encontre du personnel international et de l'inadéquation des dispositifs actuellement en place.

Mesdames et Messieurs,

25. L'année qui s'annonce promet d'être plus active et plus intéressante que jamais auparavant. Dans l'espoir d'un ferme soutien des Etats Membres aux efforts que nous déployons pour maintenir une structure essentielle minimale, nous vous disons notre confiance que l'OIM saura se montrer à la hauteur des nouveaux défis auxquels elle se voit confrontée. Nous sommes déterminés à répondre à vos attentes croissantes dans le domaine de la gestion des migrations.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

1. Votre présence à l'occasion de notre Conseil, et en amont la participation active et pertinente des délégations aux différentes consultations informelles, sont pour nous la claire démonstration de votre intérêt pour le processus engagé sous la conduite du Directeur général il y a maintenant deux ans.
2. Cela nous conforte dans notre souci de faciliter le débat sur les migrations dans le monde et de fournir aux Etats membres les services qu'ils attendent de nous dans le cadre de notre mandat et je voudrais donc tout d'abord vous remercier pour cette marque de confiance.
3. Je ne reviendrai évidemment pas sur les aspects que vient de développer le Directeur général, tant au plan des initiatives de certains pays, régions ou organisations que dans le domaine des projets prioritaires et je souscris à l'ensemble de son propos.
4. Je voudrais d'ailleurs signaler ici que la complémentarité de notre équipe permet d'aborder les dossiers dans un esprit de concertation et de prendre en compte la complexité des réalités migratoires dans les différentes régions du monde.
5. Je voudrais simplement attirer votre attention sur quelques aspects qui me semblent importants.
6. Plusieurs Ambassadeurs ont eu l'occasion de nous rappeler ces derniers mois que l'OIM « est à la croisée des chemins ». Je pense qu'ils ont entièrement raison.
7. **L'Organisation a en effet connu une croissance exceptionnelle**, de l'ordre de 50% depuis cinq ans, passant de 67 membres en 1998 à 102 aujourd'hui. L'examen de la répartition géographique des nouveaux membres permet de constater que tous les continents sont représentés, et les principaux axes de développement potentiel pour l'avenir ont d'ailleurs été tracés tout à l'heure.
8. Ces adhésions confortent l'OIM sur la scène internationale, et renforcent la perception de son rôle par tous les partenaires. Le caractère transversal des dossiers migratoires fait que plusieurs organisations internationales ou agences s'y intéressent à des titres et des degrés divers, mais l'OIM est le lieu « de concentration » le plus évident et son expansion a largement contribué à l'évolution de sa perception par la communauté internationale.
9. La masse critique aujourd'hui atteinte permet à l'OIM de mieux faire entendre sa voix, mais ne doit pas nuire à son efficacité et à sa capacité de réponse adaptée aux principaux défis que pose l'évolution du monde. Nous continuerons à y veiller.

10. Une telle dynamique est très largement positive, mais elle implique pour l'OIM de **veiller particulièrement à la gestion de ses ressources**, et les débats en cours nous le montrent avec clarté. Permettez-moi à cet égard de m'attarder un instant sur la question des contributions assignées restant dues.

11. Ce sont les pays qui manifestent le désir d'entrer à l'OIM ou expriment un intérêt pour ses activités. Nous leur précisons alors, tant au niveau politique qu'auprès des structures techniques intéressées, les implications juridiques et les engagements financiers récurrents que cette démarche implique, avec le détail de leur montant et de leur mode de calcul.

12. Nous constatons cette année que le taux de recouvrement des contributions assignées reste important. Cependant, nous avons aussi noté une tendance à l'augmentation du nombre de pays qui ne s'acquittent pas régulièrement de leurs obligations.

13. Les efforts de l'OIM, qu'il s'agisse des actions menées par le Directeur général, par moi-même ou par l'Administration se sont conjugués, cette année, à ceux des pays membres sous l'égide de la Présidente du Sous-Comité du Budget et des Finances, et je voudrais ici saluer le travail du groupe qui nous a remis un premier rapport d'étape.

14. Les résultats de ces initiatives croisées sont tout à fait encourageants, que ce soit en termes de renforcement de la prise de conscience par les capitales ou en termes strictement financiers, puisque plusieurs pays issus de différents groupes ont effectué des versements ou conclu des plans de remboursement dans la durée.

15. C'est pourquoi il est utile que ce dialogue se poursuive, dans l'esprit de concertation qui a prévalu jusqu'ici : le nécessaire appel à la responsabilité de tous les Etats membres va de pair avec la recherche de solutions adaptées aux cas particuliers.

16. Chaque pays membre doit évidemment continuer à être sensibilisé au fait que le paiement de ses contributions constitue une obligation première de solidarité.

17. Néanmoins, toute démarche tendant à instaurer, à ce stade, des sanctions en termes d'accès aux projets ou d'éligibilité à certains instruments comporte à mon sens un risque important, à un moment où nous constatons des évolutions favorables qu'il importe de renforcer encore.

Distingués délégués,

18. Je voudrais à présent insister sur le fait que les efforts de la communauté internationale se sont largement focalisés cette année, au niveau de toutes les agences, sur **le suivi des grandes décisions prises dans le cadre des plans d'action visant à atteindre les objectifs du millénaire et sur les moyens de financer le développement**, dans la continuité de la Conférence de Monterrey.

19. La mondialisation induit de nombreux débats sur la circulation des biens et des capitaux. L'atelier conjoint de la semaine dernière auquel se référait le Directeur général a permis d'aborder en profondeur les implications du mode 4 en matière de migrations temporaires pour la prestation de services avec les partenaires intéressés, notamment l'OCDE et la Banque Mondiale.

20. Je pense que l'OIM doit prendre toute sa place dans ce débat, mais aussi mieux faire connaître son rôle potentiel dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Les points de convergence sont en effet nombreux, et je me bornerai à en mentionner quelques-uns, qui ont constitué des axes importants cette année.

21. Dès le premier objectif, qui concerne **la réduction de la pauvreté et une meilleure distribution des richesses**, on peut relever que l'expertise des migrants permet le renforcement des capacités des pays à faible revenu et peut contribuer, de manière endogène, à une meilleure gouvernance. Les transferts de fonds des migrants sont par ailleurs un élément efficace de lutte contre la pauvreté, à condition d'en améliorer l'utilisation pour des projets générateurs de revenu et d'emploi.

22. En outre, contrairement à l'aide publique au développement qui a tendance à diminuer depuis dix ans ou aux investissements étrangers directs, souvent aléatoires, on constate que ces transferts augmentent régulièrement. Ils concernent la quasi-totalité des pays en développement ou en transition, à la différence de la plupart des autres sources potentielles de financement du développement.

23. Il faut cependant veiller à ce que les efforts dans le domaine de la valorisation solidaire de l'épargne des migrants ne se substituent pas aux engagements pris par les partenaires au développement en ce qui concerne les évolutions de l'aide publique.

24. Il en va de même pour **le développement du secteur privé et l'emploi des jeunes** (objectifs 1 et 8). Les possibilités d'associer les migrants à des investissements ou à des créations d'entreprise, dans leur pays d'origine comme là où ils résident, réduisent les risques d'échec et établissent des liens et des réseaux bénéfiques pour l'activité économique et pour la recherche universitaire.

25. La majeure partie des migrants issus des pays à faible revenu travaille dans le secteur privé des pays développés, et leur savoir-faire en matière d'entrepreneuriat pourrait être mis davantage à profit grâce à des incitations fiscales et douanières, mais aussi à certaines modifications des réglementations sur la circulation des personnes.

26. Différentes initiatives particulièrement intéressantes ont été prises dans ce domaine par certains pays en Amérique latine et en Asie et pourraient servir de modèles.

27. En ce qui concerne **le renforcement du rôle des femmes dans le développement** (objectif 3), on constate une très nette féminisation des migrations ces dernières années, ainsi qu'une tendance de plus en plus évidente à migrer de manière autonome et non plus dans le cadre de mesures de regroupement familial comme par le passé.

28. Les migrantes contribuent de manière significative au développement économique de leurs deux espaces de référence et peuvent être de véritables agents de changement et d'évolution pour les pays de résidence et d'origine.

29. Il en résulte pour nous, entre autres, la nécessaire préoccupation d'une intégration harmonieuse de ces femmes dans les sociétés d'accueil, en veillant à ce qu'elles puissent être protégées contre toutes les formes d'abus dont elles sont victimes et en facilitant leur accès au marché du travail.

30. Je citerai, à titre d'exemple, les projets EQUAL financés par le Fonds Social Européen, qui constituent, dans les pays où ils sont à l'œuvre, des signaux importants auxquels l'OIM apporte son expertise technique.

31. Je voudrais à présent évoquer **la progressive montée en puissance des questions migratoires dans les agendas internationaux comme dans les dialogues régionaux et transcontinentaux, à laquelle nous nous efforçons de contribuer.**

32. Les discussions que j'ai pu avoir avec certains pays des Caraïbes, comme la République dominicaine et Haïti, ainsi qu'avec le CARICOM récemment m'ont permis de constater un intérêt très marqué pour une meilleure appréhension de l'impact des migrations dans la région comme avec les principaux pays ou régions d'émigration.

33. Le renforcement du dialogue entre les pays ACP et l'Union Européenne intègre pleinement les migrations, comme le montre la déclaration de Nadi, et donne le ton d'un partenariat responsable où le respect des droits des migrants joue un rôle important. Les réflexions en cours sur les articles 13, 79 et 80 de l'Accord de Cotonou, qui concernent la gestion concertée des migrations, vont dans ce sens.

34. Les pays d'Asie, tant entre eux qu'avec les partenaires américains ou européens, définissent des cadres de dialogue au sein desquels les points importants que constituent la migration pour le travail, la lutte contre la traite des êtres humains ou encore l'impact des migrations sur le développement peuvent être débattus.

35. L'Amérique latine a choisi de considérer ses relations avec l'ensemble de ses partenaires, tant en développant des accords bilatéraux qu'en cherchant avec les autres régions ou continents des moyens adaptés de répondre aux implications de la mondialisation.

36. La toute nouvelle constitution de l'Union Africaine mentionne clairement les migrations et insiste sur leur contribution potentielle au développement du continent. La Commission définit en ce moment même les lignes de force de son action dans ce domaine, et l'OIM a été consultée.

37. C'est donc ensemble que nous trouverons les réponses appropriées à tous ces défis, dont l'acuité s'est renforcée depuis deux ans. Nous avons, avec d'autres organisations, une responsabilité particulière dans la promotion de la convention des Nations Unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui fournit depuis son entrée en force cette année un cadre juridique adapté, dans un environnement mondial en pleine mutation.

Mesdames, messieurs,

38. Je terminerai en confirmant notre volonté de **conforter ou de nouer des alliances et des partenariats** avec les autres acteurs bi- et multilatéraux oeuvrant dans le domaine des migrations, dans le respect des mandats de chacun.

39. Pour illustrer ce propos, je mentionnerai d'abord le fait que nous avons préparé avec le PNUD un projet liant migrations et développement, un domaine qui m'importe particulièrement. Nous poursuivons également avec l'OMS un travail de longue haleine, dont

les résultats partiels ont été présentés cette année, qui vise à permettre, pour les pays d'origine, une meilleure connaissance des compétences expatriées dans le secteur de la santé et à favoriser leur mobilisation.

40. Nous serons évidemment très présents lors de la Conférence générale de l'OIT en 2004, dont le thème est directement lié à l'action que nous menons et lors de laquelle nous nous efforcerons de faire mieux connaître nos complémentarités.

41. Les notions de partenariat responsable, de solidarité et de respect des engagements me semblent particulièrement importantes pour l'avenir.

42. Nous devons, en cette période clé, à la fois préserver nos acquis et les qualités qui nous sont reconnues et envisager de préciser la place que l'OIM peut et doit prendre dans un contexte de réflexion internationale approfondie sur les migrations.

43. Plusieurs fora ont vu le jour ou se sont élargis dernièrement, qu'il s'agisse du Groupe de Genève sur les migrations ou de la Commission globale. Cette dernière répond entre autres au souci du Secrétaire général des Nations unies d'avoir une approche indépendante et consolidée des questions migratoires. Différents orateurs nous en parleront certainement tout à l'heure.

44. Des défis vraiment communs nous interpellent pour l'avenir et nous ne pourrons les relever sans dialoguer, dans le nécessaire respect de toutes les sensibilités.

Je vous remercie.